

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine
4 Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, n° ICC-01/05-01/08
5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
6 Procès
7 Lundi 17 septembre 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 03*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
14 Est-ce que le greffier d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.
16 Situation en République centrafricaine, dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
17 *Gombo*, ICC-05/06...
18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.
19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Donc, ICC-01/05-01/08.
20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à l'équipe de
21 l'Accusation, aux représentants légaux des victimes, à l'équipe de la Défense,
22 M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
23 Bonjour à nos sténotypistes et à nos interprètes.
24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Bonjour, Madame le Président.
25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons poursuivre,
26 aujourd'hui, l'interrogatoire de la... du témoin de la Défense n° 60... D-0065 — D-0065.
27 Est-ce que le... l'huissier d'audience peut faire entrer le témoin, s'il vous plaît ?
28 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

1 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0065 (*sous serment*)

2 (*Le témoin s'exprimera en français*)

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.

4 Nous espérons que vous avez passé un week-end reposant et que vous êtes prêt à
5 poursuivre votre déposition.

6 LE TÉMOIN : Tout à fait.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je dois vous
8 rappeler que vous êtes encore sous serment ; est-ce que vous comprenez bien cela,
9 Monsieur ?

10 LE TÉMOIN : Absolument.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'aimerais aussi vous rappeler
12 nos règles fondamentales, ici, c'est-à-dire que vous devez parler plus lentement que
13 d'habitude et marquer une pause de cinq secondes avant de donner la réponse à la
14 question qui vous est posée, de telle sorte que nos interprètes puissent faire leur travail.
15 Est-ce que cela vous convient, Monsieur ?

16 LE TÉMOIN : C'est pas toujours évident, mais je... je l'accepte volontiers. Je vais
17 m'efforcer.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

19 Ce matin, la... l'Accusation va poursuivre son interrogatoire.

20 Je donne donc la parole à M^{me} Kneuer.

21 M^{me} KNEUER (interprétation) : Merci, Madame le Président. Bonjour, Mesdames les
22 juges.

23 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

24 PAR M^{me} KNEUER (interprétation) :

25 Q. Bonjour, Monsieur.

26 R. Bonjour, Madame.

27 Q. J'espère que vous avez passé un week-end reposant, Monsieur.

28 R. Tout à fait.

1 Q. Monsieur le témoin, je vais essayer de terminer mon interrogatoire ce matin. Et je
2 vais vous poser des questions au sujet de votre arrestation.

3 Donc, vous avez été arrêté par les rebelles de Bozizé le... en octobre 2002, n'est-ce pas,
4 le 25 octobre 2002 ?

5 R. C'est cela.

6 Q. Vous avez été arrêté au centre de Bangui, en face du lycée Barthélémy, n'est-ce pas ?

7 R. Oui, peu après le lycée Barthélémy Boganda, au carrefour qui monte vers Boy... le
8 quartier Boy-Rabé.

9 Q. Et vous veniez de la résidence du président Patassé, n'est-ce pas ?

10 R. Non, je revenais du palais présidentiel parce qu'il y avait eu une cérémonie de
11 présentation de lettres de créance d'un ambassadeur.

12 Q. Seriez-vous en mesure d'indiquer sur la carte à quel endroit vous avez été enlevé ?

13 R. Absolument.

14 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demanderais au greffier d'audience de bien vouloir
15 placer sur l'écran le document n° 2 de la liste de l'Accusation, CAR-OTP-0035...
16 0030-0153.

17 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

18 Q. Est-ce que vous voyez la carte, Monsieur ?

19 R. Oui, Madame.

20 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, est-ce qu'on peut utiliser ce
21 tableau ou cet appareil pour... et est-ce que ça permet de donner une indication sur la
22 carte ou non ? J'ai oublié comment tous ces appareils fonctionnent.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, je crois qu'on peut marquer
24 en utilisant cet appareil.

25 Est-ce que l'huissier d'audience peut nous aider ?

26 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

27 M^{me} KNEUER (interprétation) :

28 Q. Est-ce que vous pourriez marquer une croix à l'endroit où se trouve le palais

1 présidentiel, s'il vous plaît ?

2 *(Le témoin s'exécute)*

3 Et apposer un numéro à côté de la croix ?

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 R. Le palais présidentiel doit se trouver quelque part par ici.

6 Oui, le palais présidentiel se trouve là où j'ai pointé en rouge, juste en face du... du
7 rond-point, place de la République, appelé encore PK 0.

8 Q. Est-ce que vous pourriez indiquer en vert...

9 M^{me} KNEUER (interprétation) : Est-ce qu'on a du vert ou on n'a que du rouge ?

10 Est-ce qu'on a... un crayon vert ? Non, apparemment, bleu.

11 Q. Est-ce que vous pourriez indiquer en bleu où se trouve l'ancienne résidence du
12 président Patassé, s'il vous plaît ?

13 R. La carte est trop petite ; c'est une échelle très... très petite. L'avenue de
14 l'Indépendance... la résidence du... du président Patassé se trouve sur cette avenue.

15 Bon, là, l'échelle de la carte est trop petite, je peux pas donner ça avec suffisamment de
16 précision, mais ça doit être quelque part, par ici, je... je suppose.

17 Et le carrefour... Le carrefour qui... du croisement, donc, qui va vers Boy-Rabé se
18 trouve à peu près à cet endroit, et je pense que c'est par ici que j'avais été arrêté.

19 Q. Est-ce que vous pourriez indiquer un « P » majuscule à côté de... du... de la première
20 marque en bleu que vous avez faite — « P » pour « Patassé » ?

21 *(Le témoin s'exécute)*

22 Merci.

23 M^{me} KNEUER (interprétation) : Est-ce qu'on a une troisième couleur ?

24 Q. Est-ce que vous pourriez indiquer avec la troisième couleur l'endroit où vous avez
25 été enlevé ?

26 *(Le témoin s'exécute)*

27 R. Juste là, après le... au niveau du... du carrefour qui va vers Boy-Rabé.

28 Q. Merci.

1 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je n'ai plus besoin de cette carte, et je souhaiterais
2 qu'on... on... on lui donne un numéro ERN et une référence EVD, s'il vous plaît.

3 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : La carte n'a pas de numéro ERN.
5 Donc, accordons-lui un... une référence EVD-T, s'il vous plaît.

6 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

7 C'est une référence ERN qu'il faut lui donner pour le moment. C'est une erreur de ma
8 part, excusez-moi.

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.

10 Cette carte annotée aura la référence ERN suivante : CAR-ICC-0001-0081.

11 Cette carte sera enregistrée comme document public.

12 M^{me} KNEUER (interprétation) :

13 Q. Les rebelles de Bozizé vous ont retenu pendant 48 jours ; c'est cela ?

14 R. Trente-huit.

15 Q. Et vous avez été libéré le 2 décembre 2002, n'est-ce pas ?

16 R. En réalité, le 1^{er}. Le 1^{er} décembre, mais ramené à Bangui le 2.

17 Q. Une fois arrêté, les rebelles de Bozizé vous ont conduit en voiture à la frontière
18 tchadienne, dans la nuit du 29 au 30 octobre, n'est-ce pas ?

19 R. Oui, nous avons quitté Bangui dans la nuit du 29 au 30. Mais nous avons marqué, je
20 crois, deux ou trois jours à Kaga-Bandoro. Et c'est au bout de la... je pense, de la
21 troisième journée à Kaga-Bandoro, qu'ils m'ont amené jusqu'à la frontière du Tchad, où
22 nous n'avons marqué qu'un... qu'une seule nuit. Et le lendemain, ils m'ont ramené à
23 Kabo. Et le surlendemain, ils m'ont ramené à Kaga-Bandoro, où je suis resté 33 jours,
24 plus les cinq jours passés au PK 12, ça fait 38 jours de... de détention.

25 Q. Vendredi, vous avez déclaré que pendant que vous alliez à la frontière tchadienne,
26 vous avez passé le PK 12, PD... PK 26, Damara, Sibut, Eku (*phon.*), Kaga-Bandoro, Kabo,
27 jusqu'à arriver à Sido, à la frontière tchadienne.

28 Est-ce que vous seriez en mesure d'indiquer certaines de ces villes sur une carte de la

1 République centrafricaine ?

2 R. Absolument.

3 M^{me} KNEUER (interprétation) : Est-ce que le greffier d'audience pourrait afficher sur les
4 écrans le numéro... le document n° 3 de la liste des documents
5 CAR-OTP-0030-00154 (*phon.*)... Donc, CAR-OTP-0030-0154.

6 (*Le greffier s'exécute*)

7 Est-ce qu'il est possible de... d'agrandir la carte ?

8 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

9 Q. Est-ce que vous pouvez trouver Sibut sur cette carte ? Vous pouvez peut-être
10 l'entourer.

11 (*Le témoin s'exécute*)

12 Quelle est la distance entre Bangui et Sibut, si vous le savez ?

13 R. Bangui-Sibut, je crois ça doit faire 175 kilomètres, quelque chose de ce genre.

14 C'est... Je profite de cette occasion pour rappeler qu'avant-hier, encore, dans l'actualité,
15 je ne sais pas si vous... vous êtes au courant, des rebelles ont attaqué Sibut et Damara. Ils
16 ont tué un gendarme à Damara, ils ont pris des armes, ils ont... ils ont pris de l'argent
17 dans une agence de... de Crédit mutuel, à Damara. Et cetera. C'est d'actualité, l'actualité
18 centrafricaine est encore chargée de problèmes de rébellion.

19 Et donc, j'ai passé mon samedi à recevoir des coups de fil qui m'informaient de... encore
20 d'une rébellion qui est venue jusqu'aux portes de Bangui, avant de... de replier. Donc,
21 ce sont des villes qui sont assez connues maintenant, parce que relativement proches de
22 la capitale de la République centrafricaine.

23 Q. Est-ce que vous pourriez nous indiquer sur la carte Ekoa... Dekoa ?

24 (*Le témoin s'exécute*)

25 Quelle est la distance de Bangui à Dekoa ?

26 R. Euh, j'ai dit que Bangui-Sibut ça faisait à peu près 175 kilomètres, je crois que Sibut-
27 Dekoa, ça doit faire dans les 72 kilomètres, quelque chose de ce genre-là.

28 Q. Est-ce que vous pourriez marquer Kaga-Bandoro sur la carte, s'il vous plaît ?

1 *(Le témoin s'exécute)*

2 Quelle est la distance de Bangui à Kaga-Bandoro, s'il vous plaît ?

3 R. Jusqu'à Dekoa, il faut rajouter encore 70 kilomètres, quelque chose de ce genre, si ce
4 n'est pas un peu plus.

5 Je ne connais pas très bien les... je n'ai pas en mémoire toutes ces distances-là, mais je
6 crois que c'est de... de cet ordre-là, à peu près 72 ou 75 kilomètres.

7 Q. Une estimation nous suffit, Monsieur.

8 Sido n'est pas indiqué sur la carte. Cependant, est-ce que vous pourriez l'indiquer,
9 indiquer cette ville sur la carte.

10 R. Sido est tout à fait à la frontière, à la frontière. Je crois que ça doit être par ici, à la
11 frontière.

12 Et peu avant... peu avant Sido, il y a Kabo, il y a la ville de... il y a la localité de Kabo,
13 également.

14 Q. Est-ce que vous pourriez une nouvelle fois nous donner une estimation de la
15 distance à Sido ?

16 R. Sido... Bangui-Sido, je crois qu'il faut compter dans les... peut-être 450 kilomètres, de
17 cet ordre-là, si on rajoute à Bangui-Sibut, Bangui-Dekoa, Kaga-Bandoro, Sido, ça doit
18 être de l'ordre de 400 à 450 kilomètres, par là.

19 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je n'ai plus besoin de la carte. Et
20 j'aimerais qu'on lui accorde un numéro ERN, s'il vous plaît.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience... Greffier
22 d'audience, s'il vous plaît.

23 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.

24 Cette carte annotée portera la référence ERN suivante : CAR-ICC-0001-0082.

25 M^{me} KNEUER (interprétation) :

26 Q. Monsieur le témoin, vous avez été conduit de Bangui à Kaga-Bandoro jusqu'à Sido
27 dans une Volvo, n'est-ce pas ?

28 R. Oui.

1 Q. Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous rendre de Bangui à Sido, dans une
2 Volvo ?

3 R. Bon, c'est un parcours qui n'a pas été fait en une fois. Je vous ai dit que nous... nous
4 étions partis de Bangui aux alentours de... de 20 h et quelques. Nous sommes arrivés à
5 Damara, nous n'avons observé que... qu'une demi-heure de... de temps. Nous avons
6 poursuivi jusqu'à Sibut où nous étions arrivés aux alentours de 23 h-minuit, par là.

7 Ensuite, nous avons continué vers Dekoa, nous sommes arrivés à Dekoa aux premières
8 heures du matin, c'est-à-dire vers les 5 h, 6 h du matin.

9 Ensuite, nous avons continué de Dekoa à Kaga-Bandoro, où nous étions arrivés vers
10 les 8 h, quelque chose comme ça. Et nous avons... nous avons observé deux ou
11 trois jours, je crois. Je le dis précisément dans mon livre.

12 Nous sommes restés passer... passer deux ou trois nuits à Kaga-Bandoro, et ensuite,
13 nous avons continué à Kabo, où nous n'avons fait que passer, pour arriver à Sido. Je me
14 souviens en fin d'après-midi, fin d'après-midi, vers les 17 h, comme ça, et puis on a
15 passé la nuit.

16 Donc, bon, on a passé plusieurs jours, de... de Bangui à Sido. On a fait plusieurs jours,
17 puisque je vous dis qu'on est partis dans la nuit du 29 au 30. Et c'est au matin du 30 que
18 nous sommes arrivés à Kaga-Bandoro. Nous avons passé, je crois, deux nuits, c'est au
19 troisième jour que nous sommes... nous avons quitté Kaga-Bandoro, via Kabo pour
20 arriver à Sibut. Vous voyez, c'est... on a fait plusieurs jours pour arriver à Sido, depuis le
21 PK 12 où nous étions partis.

22 Q. Donc, vous avez voyagé pendant de nombreuses heures, n'est-ce pas ?

23 R. Bien entendu.

24 Q. Et pour ce qui est de la première partie de votre voyage, vous avez voyagé toute la
25 nuit, n'est-ce pas ?

26 R. Oui.

27 Q. Les routes n'étaient pas en bon état, n'est-ce pas ?

28 R. Tout à fait.

1 Q. Et serait-il juste de dire que le voyage était fatigant pour vous ?

2 R. Ah ! C'est le moins qu'on puisse dire, d'autant plus qu'à Kaga-Bandoro, j'ai dormi
3 dans la voiture, j'ai passé les deux jours, les deux nuits dans la voiture, dans la Volvo en
4 question. Donc, j'étais plus qu'exténué.

5 Q. Serait-il juste de dire que durant les 38 jours de détention, vous n'avez pas bien
6 dormi, vous n'avez pas bien mangé comme vous l'auriez fait si vous étiez chez vous ?

7 R. Ah ! Bien entendu. Je suis même tombé malade, à Kaga-Bandoro, j'ai fait une forte
8 crise de paludisme.

9 Q. Est-ce que vous avez eu droit à un petit déjeuner tous les jours pendant votre
10 détention ?

11 R. Le général Bozizé a donné des consignes à ses... à ses éléments de bien s'occuper de
12 moi. Donc, quand on m'a ramené de Sido à Kaga-Bandoro, les 15 premiers jours où ils
13 m'ont imposé chez une dame, ils donnaient, les... les rebelles donnaient un petit pécule
14 à cette dame-là pour aller faire le marché, chaque matin, et me préparer de quoi
15 manger. C'est comme ça que j'ai été alimenté pendant cette période de détention.

16 Q. Monsieur le témoin, vendredi, vous avez déclaré — je cite : « J'étais une personne
17 d'intérêt pour eux. ». Fin de citation. Cela figure dans la traduction... la transcription
18 anglaise, page 27, lignes 32 à 33... à 34.

19 Monsieur le témoin, en tant que porte-parole du président Patassé, à l'époque, vous
20 avez senti que les rebelles de Bozizé n'étaient pas justifiés à vous enlever et vous
21 maltraiter comme ils l'ont fait, n'est-ce pas ?

22 R. Bon, ils m'ont enlevé, lorsque j'étais encore entre leurs mains au PK 12, je crois, au
23 deuxième ou troisième jour, sur mon insistance, on m'a passé le général Bozizé au
24 téléphone. Et je lui avais... je lui avais demandé si... enfin, pour quelle raison... pour
25 quelle raison on me... on continuait à me détenir, ici. Et il s'était juste contenté de dire
26 que la guerre n'était pas bien, et qu'il fallait que je... je dise au président Patassé de... de
27 laisser le pouvoir, de laisser le pouvoir. Et il voulait que j'accorde une interview sur
28 Radio France internationale pour dire qu'il fallait que le président Patassé quitte le

1 pouvoir et que... pour que la paix revienne en Centrafrique.

2 Donc, moi, j'ai eu fortement l'impression que... Parce que quand on... on prend
3 quelqu'un en otage, généralement, on... on... demande... on demande quelque chose,
4 on demande une rançon ; on demande, je ne sais pas, la libération de prisonniers, ou on
5 demande quelque chose. On demande de l'argent, quelque chose comme ça, mais
6 Bozizé n'a... tout ce qu'il a demandé, c'était que je... j'accorde une interview sur Radio
7 France internationale, et que je dise au président Patassé de... de laisser le pouvoir.
8 Voilà.

9 Donc, bon, moi je n'avais à proprement parler rien à voir là-dedans, donc, mais bon, il a
10 quand même laissé faire, et puis, on m'a amené comme ça, jusqu'à Sido. Donc, jusqu'au
11 bout, et à Sido, j'avais encore insisté auprès de son fils, Francis Bozizé, qui avait une des
12 valises satellitaires, pour qu'il me le passe au téléphone. Mais le matin, le lendemain
13 matin de notre arrivée à Sido, lorsque Francis Bozizé est venu me voir et qu'il a déployé
14 la valise satellitaire pour téléphoner à son père, lorsqu'il lui a dit que je souhaitais lui
15 parler, il a refusé, le général Bozizé a refusé de me prendre, il a dit : « Non, pas cette
16 fois-ci, et cetera ». Voilà.

17 Mais quand on m'a ramené à Kabo... à Kaga-Bandoro, le même... le même Zakawa
18 Tchadien qui m'avait arrêté devant le lycée Boganda était... m'a fait venir, pour me dire
19 qu'il va... il va aller en mission à Bossangoa, et qu'à son retour, il va me ramener à
20 Damara, parce qu'il estime que je n'avais rien à faire avec eux en brousse. Mais bon, cela
21 ne s'est pas fait. Cela ne s'est pas fait. Donc, je suis... j'ai continué à être traîné, comme
22 ça, jusqu'à ce que les... les membres de la Croix-Rouge internationale soient venus me...
23 me chercher, le 1^{er} décembre 2002. Voilà.

24 Q. Monsieur le témoin, vous avez déclaré s'agissant les cinq premiers jours de votre
25 détention, que vous avez — et je cite : « Vécu un véritable enfer. Vous avez été ravagé
26 par les moustiques, vous n'aviez rien à manger, rien à boire et que vous avez subi un
27 stress inimaginable ». Fin de citation. Et je fais référence à la transcription 248, page 29,
28 lignes 10 à 12.

1 Est-il juste de dire que vous étiez fâché et en colère contre les troupes de... les rebelles
2 de Bozizé ?

3 R. Absolument.

4 Q. Monsieur le témoin, vous avez écrit un livre, n'est-ce pas ?

5 R. Oui.

6 Q. J'ai l'intention de vous poser quelques questions au sujet de votre livre, mais il ne
7 s'agit pas d'un exercice de mémoire ou de mémorisation.

8 Je vais vous montrer votre livre.

9 M^{me} KNEUER (interprétation) : Et je demande au greffier d'audience de bien vouloir
10 afficher à l'écran le document n° 4 sur la liste de documents qui porte la référence
11 CAR-DEF-0002-0108.

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13 Q. Monsieur le témoin, vous avez à l'écran la première page ou la page de garde de
14 votre livre. Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de votre livre ?

15 R. Tout à fait.

16 Q. Et vous l'avez publié en janvier 2006, n'est-ce pas ?

17 R. C'est cela.

18 Q. Et ce livre porte sur votre situation d'otage et sur votre expérience de l'époque,
19 n'est-ce pas ?

20 R. C'est cela.

21 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, il est difficile de demander au
22 témoin d'identifier tout le livre à l'écran. J'ai une... un exemplaire qui n'est pas annoté.
23 Avec votre autorisation, j'aimerais le montrer au témoin, pour qu'il nous confirme la
24 totalité du livre.

25 Puis-je demander à l'huissier de bien vouloir montrer cet exemplaire papier au témoin,
26 après l'avoir montré à la Chambre et au conseil de la Défense, évidemment.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur l'huissier, s'il vous
28 plaît.

1 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

2 M^{me} KNEUER (interprétation) :

3 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous, s'il vous plaît, parcourir ce document rapidement
4 et nous dire s'il s'agit bien de votre livre. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que
5 ce livre a été enregistré par voie électronique et que l'ordre des pages n'est peut-être pas
6 l'ordre original ; ne vous en formalisez pas, s'il vous plaît.

7 *(Le témoin s'exécute)*

8 R. Bon, sous réserve de ce que je ne puisse en prendre connaissance vraiment de
9 manière exhaustive, je peux dire qu'il s'agit bien de... de mon livre, si toutes les pages
10 ont été tirées de la version papier de mon livre qui a été édité par les éditions
11 L'Harmattan de Paris ; donc, je... je pense que ça doit être ça.

12 Q. Merci, Monsieur le témoin.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer, si vous
14 permettez.

15 Lorsqu'on regarde l'index du livre, page 180, à la page suivante, les chapitres 22, 23
16 et 24, on peut... du moins, dans la copie dont je dispose, il n'y a pas le... le dernier
17 chapitre. Ma copie s'arrête à la page 154. Alors, j'aimerais vérifier.

18 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, le document a été communiqué
19 par la Défense. Donc, la Défense est mieux placée pour vous aider.

20 Cela étant, par exemple, la page 160... 156 du livre, vous verrez qu'au début, c'est la
21 septième ou huitième page ; c'est après la page 17 ; ensuite, c'est la page 156 ; c'est dans
22 cet ordre-là.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous avez raison
24 à 100 pour-cent. Le problème, c'est que le dernier... les derniers chapitres arrivent juste
25 après la préface.

26 Merci. Merci, Madame Kneuer.

27 M^{me} KNEUER (interprétation) : À mon avis, c'est... le problème tient à la façon dont ça a
28 été enregistré, mais toutes les pages se trouvent là.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que c'est exact, Maître
2 Kilolo ?

3 Apparemment, nous sautons de la page 17 à la page 155.

4 M^e KILOLO : Oui, tout à fait, Madame la Présidente, s'agissant d'un document qui a été
5 versé par la Défense, donc, toutes les pages s'y trouvent.

6 Il va de soi que, comme c'était un document de travail en interne pour la Défense, cela
7 peut expliquer, effectivement, la perturbation dans la chronologie des pages.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Kilolo.

9 Madame Kneuer, poursuivez.

10 M^{me} KNEUER (interprétation) :

11 Q. Monsieur le témoin, j'aimerais que vous regardiez quelques passages de votre livre ;
12 après quoi, je vais vous demander quelques questions. J'aimerais donc vous poser
13 quelques questions.

14 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je voudrais demander à l'huissier de bien vouloir
15 afficher CAR-DEF-0002, page 0164.

16 Q. Monsieur le témoin, si vous le souhaitez, vous pouvez vous reporter à l'écran.

17 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

18 *(Le témoin s'exécute)*

19 Monsieur le témoin, je vais vous passer... montrer, donc, quatre extraits de votre livre ;
20 auriez-vous l'obligeance de nous lire le premier passage qui commence par... avant la
21 citation, et qui commence par : « Pendant un temps » ?

22 Est-ce que vous pourriez nous lire cette phrase, s'il vous plaît ?

23 R. Il s'agit de la page 38. Moi, j'ai la page 38 à l'écran. Donc, qu'est-ce que vous souhaitez
24 que je vous lise ?

25 Q. Au milieu de cette page, il y a une phrase qui commence par les mots français
26 « pendant un temps » ; pourriez-vous, s'il vous plaît, nous lire cette phrase à haute
27 voix ?

28 R. « Pendant un temps qui m'a paru long, une ou deux heures peut-être, ils m'abreuvent

1 d'insultes, de menaces, me tiennent des propos humiliants dont certains me reviennent
2 pêle-mêle en mémoire. »

3 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demande à M. l'huissier de bien vouloir afficher le
4 document suivant, le... le même document à la page 0165.

5 Q. Monsieur le témoin, pouvez vous, s'il vous plaît, nous lire la dernière phrase de la
6 page 39 de votre livre qui commence par votre nom ?

7 R. « Prosper N'Douba, c'est vraiment toi ? Je vais te baiser l'anus aujourd'hui !
8 Apportez-moi un appareil photo pour me filmer en train de baiser le derrière de
9 Prosper N'Douba ! Il va voir aujourd'hui ! »

10 M^{me} KNEUER (interprétation) : Monsieur l'huissier, pouvez-vous afficher la page 0169 ?

11 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

12 Monsieur le témoin, pouvez-vous, s'il vous plaît, lire le premier paragraphe de la
13 page 43 de votre livre ?

14 R. « Dès qu'ils m'aperçoivent, ils se gargarisent d'invectives. L'un d'eux me retire de
15 force ma montre du poignet. Je regrette amèrement la perte de ce cadeau d'un ami, mais
16 que je... mais que pouvais-je faire ? Un autre, intéressé par ma chevalière m'ordonne... »

17 M^{me} KNEUER (interprétation) : Monsieur l'huissier, veuillez afficher la page 0173.

18 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

19 Q. Monsieur le témoin, dans la partie supérieure de cette page, pourriez-vous nous lire
20 à partir... « Accompagné de plusieurs rebelles... » Deux phrases, s'il vous plaît.

21 R. « Accompagné de plusieurs rebelles, il avance vers moi tout en armant son pistolet
22 automatique qu'il tient à 20 centimètres environ de ma tête, le doigt sur la gâchette. Il
23 me demande de prononcer mes dernières paroles. Je reçois en pleine narine sa forte
24 haleine imbibée d'alcool. »

25 Q. Monsieur le témoin, après avoir relu ces passages de votre livre, serait-il juste de dire
26 que vous avez été maltraité et menacé par les rebelles de Bozizé ?

27 R. Absolument.

28 Q. Pendant votre détention, est-ce qu'on vous a également insulté sur une base

1 ethnique ?

2 R. Ma détention à... au PK 12, ou bien à Kaga-Bandoro ?

3 Q. À un moment ou à un autre pendant votre détention.

4 R. En dehors des phrases que j'ai rappelées, qui m'ont été proférées peu après mon
5 arrestation, et ma... ma conduite au PK 12, donc toutes ces... ces phrases que j'ai
6 rappelées dans ces passages dont vous avez... vous m'avez fait citer quelques-unes, en
7 dehors de ce monsieur qui m'a pointé son pistolet sur la tête et qui a fait allusion... qui a
8 fait allusion à... à mon appartenance ethnique et, surtout, à ma... ma collaboration avec
9 le président Patassé, je n'ai plus entendu d'autres rebelles évoquer cet... cet aspect des
10 choses pour le reste, pour le... enfin, le restant de ma détention.

11 Q. Vous avez la même appartenance ethnique que le président Patassé, n'est-ce pas ?

12 R. Oui.

13 Q. Et quel est... ce groupe ethnique ?

14 R. C'est le groupe sara, le groupe... l'ethnie kaba.

15 Q. Votre famille a pu vous rendre visite à deux reprises, durant les premières semaines
16 de votre détention par les rebelles Bozizé, n'est-ce pas ?

17 R. Oui, au PK 12.

18 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demande à M. l'huissier de bien vouloir mettre à
19 disposition, du même livre, la page CAR-DEF-0002-0108, page 0187.

20 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

21 Q. Monsieur le témoin, veuillez, s'il vous plaît, nous donner lecture de cette page, à
22 partir du haut — « Le mardi 29 » —, jusqu'à... enfin, lire trois phrases... jusqu'à : « a
23 demandé de me remettre ».

24 R. « Le mardi 29, dans l'après-midi, on m'annonce une seconde visite de mes frères et
25 mes sœurs. Après l'essai réussi de la première, le garçon se joint, cette-fois, aux filles ;
26 plus d'obstacle, pour nous tenir rapprochés les uns des autres. Je reçois une bonne petite
27 réserve d'eau, de la nourriture, mes médicaments contre le diabète et l'hypertension —
28 juste pour trois jours de prise —, du savon, un tube de pâte dentifrice, une brosse à

1 dents, un drap et, enfin, une Bible que mon épouse leur a demandé de me remettre. »

2 Q. Peut-on dire, donc, que l'une des raisons principales de... de cette visite était de vous
3 donner des médicaments contre votre hypertension et votre diabète ?

4 R. Oui, oui.

5 Q. Étant donné que vous n'aviez de médicaments que pour trois jours, qu'avez-vous fait
6 le reste du temps, le reste de votre captivité ?

7 R. Eh bien, je n'avais.... je n'avais pas de médicaments. Je n'avais pas de médicaments. Et
8 à Kaga-Bandoro, lorsque le lieutenant Sangbaté était venu me rendre visite — je crois,
9 15 jours avant, à peu près, ma libération —, il a constaté que je ne me portais pas bien, et
10 j'avais souvent des migraines. Et donc, il a... il a dû en faire part par téléphone au
11 général Bozizé qui a ordonné à son fils Francis de venir me voir pour que je lui
12 communique les noms des produits pharmaceutiques que j'ai l'habitude de prendre afin
13 qu'il essaie, via le Tchad, via Sahr ou N'Djamena, de me procurer ces produits. Donc,
14 un... un bon matin, Francis Bozizé, qui était de passage à Kaga-Bandoro, était venu me
15 voir pour me demander les noms de mes produits contre le diabète et l'hypertension
16 que je lui ai communiqués. Mais quelques jours après, il est revenu me faire savoir qu'il
17 n'a pas pu obtenir ces produits-là à Sahr ni à N'Djamena. Donc, je suis resté... pendant
18 tout le reste de temps, depuis le PK 12 jusqu'à ma libération, je suis resté sans prendre
19 mes produits.

20 Q. Si je vous comprends bien, ces médicaments, à l'époque, n'étaient pas faciles à
21 trouver à... dans ces endroits.

22 R. Tout à fait.

23 Q. Conviendrez-vous avec moi que votre santé, au cours de votre détention, a été très
24 mauvaise ?

25 R. Absolument.

26 Q. Et malgré cela, les rebelles de Bozizé ne vous ont pas libéré avant
27 le 1^{er} décembre 2002, malgré cet état de santé chancelante ?

28 R. Non, ils ne m'ont pas libéré avant le 1^{er} décembre.

1 Q. Monsieur le témoin, vendredi dernier, vous nous avez dit que vous avez été soumis
2 à des tortures mentales et que vous aviez des problèmes de santé. Ici, je parle du
3 compte-rendu 248, page 28, lignes 9 et 10.

4 Ai-je raison de dire que le fait d'être détenu — là, vous avez été détenu —, avec un accès
5 restreint aux médicaments et au système de santé, vous étiez donc extrêmement inquiet
6 pour votre propre santé, n'est-ce pas ?

7 R. Tout à fait.

8 Q. Et étiez-vous en colère et vraiment fâché contre les rebelles de Bozizé ?

9 R. Bien entendu, je ne pouvais pas me réjouir de cette situation.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer, quel est le
11 numéro du compte rendu que vous venez de nous mentionner ?

12 M^{me} KNEUER (interprétation) : Le 245. J'ai fait un lapsus, il s'agit du compte rendu
13 anglais 245, page 28, lignes 9 et... et 10.

14 Q. Monsieur le témoin, vous avez... vous nous avez déjà parlé de votre libération,
15 le 1^{er} décembre, et de votre voyage de retour, à partir du 2 décembre — retour sur
16 Bangui. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ce voyage de retour vers
17 Bangui : nous expliquer qui vous a accompagné, combien de barrages vous avez dû
18 traverser, et cetera, jusqu'à ce que vous arriviez à Bangui ?

19 R. De Kaga-Bandoro jusqu'à... jusqu'à Damara, et à environ 7 kilomètres de... du
20 premier *checkpoint*, j'étais dans le véhicule du lieutenant Sangbaté qui était un des chefs
21 de la rébellion, qui faisait un peu l'intermédiaire entre moi et le général Bozizé.

22 Et le général... Et le... le lieutenant Sangbaté, c'est quand on a... on a passé Damara qu'il
23 m'a expliqué pourquoi, de Kaga-Bandoro jusqu'à Damara, il voulait que je reste dans
24 son véhicule et non dans celui des... de deux Suisses de la Croix-Rouge qui étaient
25 venus me chercher. Parce qu'il m'a... Il m'a expliqué que les Zakawa tchadiens, les
26 mercenaires tchadiens qui... qui étaient avec eux n'auraient pas apprécié ma libération.
27 Donc, si j'étais dans le véhicule des... de la Croix-Rouge, il se pourrait qu'il y ait des
28 incidents, parce que quand ils sauront que c'est moi qu'on est en train de libérer et de

1 ramener à Bangui, ils étaient capables de... peut-être, de tirer sur le véhicule, ou je ne
2 sais pas, quelque chose de ce genre.

3 Bon, le lieutenant Sangbaté qui était, bon, des... des commandants de la rébellion a tenu
4 à ce que je reste dans son véhicule.

5 Et c'est une fois arrivé à Damara que, lorsqu'on allait prendre la route de... de Bangui, il
6 s'est enquis de la situation, de la position des mercenaires zakawa qui sont à Damara. Il
7 a demandé à... Il s'est arrêté brièvement, demandé à quelqu'un : Où... Où serait telle,
8 telle personne qu'il... qu'il a citées ? Il a cité leurs noms, je n'ai pas retenu. Et on lui a
9 dit : « Non, non, ils sont en train de boire de l'alcool quelque part. » Et... Et à ce
10 moment-là, il a mis les gaz pour qu'on continue vers Bangui. Et c'est comme ça qu'il m'a
11 expliqué que c'est pour éviter qu'on puisse rencontrer ces mercenaires tchadiens qui
12 pourraient créer un incident s'ils me voyaient en train d'être libéré qu'il a tenu à ce que
13 je reste, jusque là, dans son... dans son véhicule.

14 Et donc, c'est arrivé à quelques kilomètres de... du premier *checkpoint* des forces
15 coalisées Faca et... et MLC qu'il s'est arrêté. Il s'est arrêté dans un *no man's land*, pour me
16 demander de descendre de son véhicule et d'aller, maintenant, monter dans le véhicule
17 de... des Suisses de la Croix-Rouge. Et puis, on s'est dit au revoir à ce niveau-là.

18 Et puis, on a... on... moi, j'ai poursuivi le voyage dans le véhicule de... de la Croix-
19 Rouge, jusqu'à ce que 7 kilomètres plus loin, on soit arrivé à la... à la première barrière,
20 où les... les Suisses étaient descendus, allés saluer les... les chefs... les chefs militaires qui
21 étaient là. Moi, je suis resté dans le véhicule. Et après, il est venu me... le Suisse est venu
22 me demander de... de descendre aller saluer les... les chefs-là, qui étaient assis à côté. Et
23 c'est après cela qu'on a... on... on nous a ouvert la barrière ; et puis on a continué
24 jusque... jusqu'à Bangui.

25 Je me suis arrêté... J'ai demandé, peu avant qu'on arrive à... à cette barrière, à cette
26 première barrière, j'avais demandé au lieutenant Sangbaté de... de me laisser téléphoner
27 avec sa valise satellitaire pour qu'on puisse informer le général Bombayake, le
28 commandant de la Garde présidentielle, afin qu'il prévienne également le colonel

1 Mustapha qui commandait les troupes MLC, de manière à ce qu'ils informent tous...
2 tous... tous les éléments, les chefs qui étaient sur les... les barrières jusqu'au PK 12 de
3 mon arrivée, afin qu'il n'y ait pas d'incident.

4 Donc, le lieutenant Sangbaté a de nouveau déployé sa valise satellitaire ; il m'a permis
5 de téléphoner ; j'ai téléphoné à mon frère cadet à Bangui en lui disant de... de contacter
6 le général Bombayake pour que celui-ci puisse informer le colonel Mustapha et que des
7 dispositions soient prises pour... par rapport à mon retour, parce que mon... mon... mon
8 véhicule... le véhicule à bord duquel je me trouvais n'était plus très loin de... du premier
9 *checkpoint* tenu par les... les Faca et les loyalistes, et les troupes MLC.

10 Voilà, c'est à peu près de cette façon que le... mon retour à Bangui s'est opéré.

11 Q. Avez-vous vu d'autres soldats, soit appartenant aux Faca, au MLC, ou aux rebelles
12 de Bozizé, qui utilisaient une valise satellitaire comme le lieutenant Sangbaté ?

13 R. Non.

14 Q. Les valises satellitaires fonctionnaient dans cet endroit, n'est-ce pas ?

15 R. Oui.

16 Même... Même à... à Kaga-Bandoro, lorsque le lieutenant Sangbaté, 15 jours plus tôt,
17 était venu me voir un soir, il m'a autorisé à téléphoner sur sa valise satellitaire. C'est
18 ainsi que j'ai pu prévenir... j'ai pu... j'ai pu parler.... J'ai pu parler à ma mère et prouver
19 à ma famille que j'étais en vie. C'était trois semaines, à peu près, après mon... mon
20 arrestation. Et donc, j'ai pu avoir ma mère au téléphone, sur la valise satellitaire du
21 lieutenant Sangbaté ; c'était à Kaga-Bandoro.

22 Q. Quel type de téléphone possédait votre mère ?

23 R. Ah ! C'était un téléphone filaire, un téléphone fixe, à la maison. J'ai, d'ailleurs,
24 téléphoné également à Paris, à... chez moi, où j'ai eu... je n'ai pas eu ma... ma femme,
25 mais j'ai eu ma fille.

26 Q. Le premier *checkpoint* que vous avez traversé se trouvait aux environs de Ngoundja,
27 à environ 15 kilomètres de Bangui, n'est-ce pas ?

28 R. C'est cela.

1 Q. Le deuxième poste de contrôle était juste avant le village de Nguerengou, n'est-ce
2 pas ?

3 R. C'est cela, oui.

4 Q. Et le dernier que vous avez traversé était juste avant PK 12 ; c'est bien cela ?

5 R. Oui. Oui.

6 Q. Vendredi, vous nous avez dit que lorsque vous êtes rentré à Bangui, vous y êtes resté
7 deux ou trois jours, avant que le président Patassé ne vous envoie avec le président...
8 avec le ministre Martin Segela (*phon.*) au Conseil de sécurité à New York. Il s'agit du
9 compte rendu 245, page 31, lignes 3 à 7 ; et page 48, lignes 22 à 24 ; et page 49, lignes 7 et
10 8, ainsi que les lignes 13 à 18.

11 Vous vous souvenez avoir dit cela vendredi dernier, n'est-ce pas ?

12 R. Tout à fait.

13 Q. Entre le 2 décembre 2002 et le 15 mars 2003, combien de temps, environ, avez-vous
14 passé en République centrafricaine ?

15 R. J'ai passé moins d'une semaine... J'ai passé moins d'une semaine, parce que le... la
16 mission que le Premier ministre Martin Ziguélé devait conduire au... à New York avait
17 été déjà pratiquement bouclée. Et comme je... j'avais... j'avais été libéré à ce moment-là,
18 le président Patassé m'avait demandé de faire partie à cette mission. J'ai fait moins
19 d'une semaine à Bangui — j'ai fait moins d'une semaine.

20 Q. Pour être parfaitement clair, donc, de décembre à la mi-mars, vous n'avez passé
21 qu'une semaine en République centrafricaine ; le reste du temps, vous étiez ailleurs.
22 Lorsque vous êtes rentré... revenu à Bangui, êtes-vous resté porte-parole du président
23 Patassé ?

24 R. Tout à fait, puisque c'est en tant que tel que je l'ai accompagné pour le sommet de la
25 Cen-Sad, à Niamey, au Niger.

26 Q. Vendredi dernier, vous avez déclaré que vous avez accordé une interview à Radio
27 France internationale — ici, je fais référence au compte rendu 245, page 50, lignes 16
28 à 22.

1 Avez-vous accordé cette interview en tant que porte-parole de M. Patassé ?

2 R. J'ai accordé cette interview le lendemain de mon retour à Bangui. J'étais... J'étais
3 toujours porte-parole, mais j'ai accordé l'interview beaucoup plus comme victime,
4 comme ex-otage des hommes de Bozizé, puisqu'il s'agissait de ma personne. C'est
5 beaucoup moins en tant que porte-parole du président Patassé que j'ai... j'avais déclaré
6 que je pardonnais, c'est en tant que moi-même, en tant qu'individu, en tant que
7 personne que j'avais déclaré sur Radio France internationale, au cours de cette
8 interview, que je pardonnais à ceux qui m'avaient fait du mal.

9 Q. Monsieur le témoin, vendredi dernier, vous avez déclaré que vous aviez rencontré
10 Mukiza au commandement des troupes du MLC... le commandant des troupes du
11 MLC, lorsque vous êtes rentré — et je cite : « On m'a ramené au PK 13, la maison du
12 colonel Mukiza. » Il s'agit du compte rendu 245, page 30, lignes 20 et 21.

13 Donc, lorsque vous parlez de la maison de Mukiza, qu'est-ce que vous voulez dire par
14 cela ? Est-ce que cette maison lui appartenait ?

15 R. Non, je crois que c'est la maison qui lui a été... qui lui a été affectée pour le... le temps
16 de sa mission à Bangui ; c'était, je ne sais pas, je crois que ça doit être la maison de... ça
17 doit être la maison de quelqu'un, d'un tiers, qui lui a été... Est-ce que ça lui a été loué ?
18 Est-ce ça lui a été affecté ? Je n'en connais pas les conditions. Moi, je sais que c'est là
19 qu'il... il résidait, puisqu'il était entouré. Il y avait des soldats qui étaient là. Puisque
20 quand nous étions arrivés, il... lui-même n'était pas présent. Et donc, c'est... c'est par
21 talkie-walkie que... que son entourage l'a informé de notre présence et qu'il est revenu.
22 Je crois que cette maison, c'est une maison qui doit appartenir à un tiers, qui lui a été
23 attribuée le temps de sa... sa mission.

24 Q. Seriez-vous d'accord avec moi pour dire qu'il s'agissait d'une résidence privée ?

25 R. Oui, c'est une maison privée qui... qui lui a été affectée, certainement par... par les
26 responsables de la sécurité de... du président Patassé.

27 M^{me} KNEUER (interprétation) : Pourrions-nous, s'il vous plaît, avoir à l'écran une page
28 du livre du témoin, CAR-DEF-0002-0108, à la page 0267 ?

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2 Je suis désolée, Madame le Président.

3 Q. Donc, Monsieur le témoin, veuillez, s'il vous plaît, donner lecture de deux phrases,
4 commençant à peu près au milieu de la page par... par les mots : « Il se répand... Il se
5 répand en excuses », le voyez-vous ?

6 R. « Il se répand en excuses et s'en va ramener une carte de la République centrafricaine
7 qu'il déploie sur... sur une table basse autour de laquelle il nous regroupe. Il jette son
8 regard vers moi et m'invite à lui fournir des renseignements sur les rebelles du général
9 Bozizé. »

10 Q. Savez-vous pourquoi le colonel Mukiza a déplié une carte de la République
11 centrafricaine en vous demandant quelles étaient les positions des forces rebelles ?

12 R. Bon, je crois que c'est normal, c'est... c'est un militaire. Il a, en face de lui, des...
13 d'autres militaires ; donc, c'est un peu logique qu'il cherche à, peut-être, à travers moi...
14 puisque je... je revenais du cœur du dispositif de la rébellion du général Bozizé. Donc,
15 bon. Moi, j'ai compris que c'était logique qu'il... qu'il recherche des informations de type
16 logistique, de type militaire, pour essayer de... pour essayer d'organiser aussi ses
17 éléments en conséquence. Donc, personnellement, je... je m'attendais un peu à ces
18 questions-là. Mais j'avais fait valoir que j'étais fatigué et que je lui avais demandé de
19 me... me laisser d'abord me reposer.

20 Q. Ai-je raison de dire que le colonel Mukiza ne vous aurait pas posé ces questions sur
21 les positions des rebelles de Bozizé s'il était lui-même au courant de ces positions ?

22 R. Je pense... Je pense... Je pense puisque... je crois qu'il m'a posé la question parce que...
23 d'ailleurs, lui... enfin, ceux du premier *checkpoint* m'avaient aussi demandé si je... de...
24 de... de leur donner des indications sur le type d'armes, le type d'armement que... que
25 les... les rebelles de Bozizé détenaient. Et moi, je leur ai dit que je n'en savais rien,
26 n'étant pas un expert militaire, je... je leur ai dit que je n'en savais rien.

27 Donc, je suppose que si le... le colonel Mustapha avait... avait des indications, des
28 précisions sur les positions de ces rebelles, il n'allait pas me... me poser la question, je

1 suppose.

2 Q. Lorsque vous êtes revenu à Bangui, avez-vous aussi rencontré un officier des forces
3 Faca ?

4 R. J'ai rencontré le général Bombayake qui commandait la sécurité présidentielle.

5 Q. Est-ce que le général Bombayake vous a également interrogé sur les positions des
6 rebelles de Bozizé ?

7 R. Non, pas du tout.

8 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demanderais à l'huissier de bien vouloir indiquer, sur
9 l'écran, une page du livre ; il s'agit donc de la référence suivante : CAR-DEF-0002-0108,
10 page... page 0187.

11 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

12 Q. Monsieur le... Monsieur le témoin, je vais vous demander de nous lire une phrase,
13 une nouvelle fois, au milieu de la page, qui commence par « Ils m'informent », je crois...
14 Est-ce que vous pouvez retrouver cette phrase ? « Ils m'informent en chuchotant... »,
15 ligne 17, à partir du haut de la page.

16 R. Je retrouve pas.

17 Q. La ligne qui m'intéresse commence par « ...nuit et jour. Elle prie beaucoup », et
18 cetera, et cetera.

19 R. D'accord, oui, je... ça, y est, je me souviens.

20 Q. (*Intervention non interprétée*)

21 R. « Ils m'informent, en chuchotant que les troupes congolaises de Jean-Pierre Bemba
22 ont traversé l'Oubangui dans la soirée du 25 et pris position dans les quartiers Sud de
23 Bangui. »

24 Q. Seriez-vous d'accord pour dire que votre famille vous a informé que les troupes de
25 M. Bemba avaient traversé le fleuve Oubangui le 26 octobre 2002 ?

26 R. Oui, ma famille a eu... m'a informé de cela, mais je ne... je ne pense pas que... je ne
27 pense pas que ça soit... ça soit vrai, parce qu'ils m'ont... ils m'ont simplement rapporté
28 des rumeurs qui... qui circulaient dans la ville, mais cela n'est pas... n'est pas la vérité, la

1 vérité exacte. Parce que ça me paraissait trop tôt, ça me paraissait trop tôt que les
2 troupes de Jean-Pierre Bemba aient déjà pu traverser le fleuve. Je crois que c'est
3 ultérieurement que ces troupes-là sont arrivées. C'est pas... C'est pas dès le lendemain
4 de mon arrestation, je ne pense pas, mais vous savez, il se dit beaucoup de choses à
5 Bangui, et je crois que mes... mes frères et sœurs, là, ont... m'ont rapporté des
6 informations qui circulaient, comme ça, mais sans véritablement être exactes, je crois.

7 Q. J'aimerais prendre une autre page de votre livre.

8 Page 0189, pour le greffier d'audience.

9 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

10 Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez lire les quatre premières phrases de cette
11 page, à partir du haut de la page ?

12 R. « On ne me laisse pas longtemps dans ce petit village du PK 26, sur la route de Boali.
13 Dès la tombée du jour, mes gardiens me ramènent dans ma paillote du PK 12. À notre
14 arrivée, c'est la grande surprise. Plus de rebelles. Seuls déambulent, entre les cases du
15 quartier, quelques habitants à l'air morose, complètement déboussolés. La base est
16 déserte. Mais où sont donc partis ces assaillants si arrogants et si fringants ? Quelques
17 passants interrogés disent avoir vu des véhicules remplis de rebelles prendre la route de
18 Damara en milieu d'après-midi. Que s'est-il donc passé ? Dans la matinée, rien ne [me]
19 laissait pourtant prévoir... rien ne laissait pourtant prévoir l'évacuation des lieux.
20 Sûrement, les choses commencent à mal tourner pour les assaillants sur les différents
21 fronts. La tentative de prise du pouvoir n'a pas réussi comme ils s'y étaient préparés au
22 début. Un vent de panique semble souffler dans leurs rangs. Mais quel signe a bien pu
23 déclencher ce renversement de situation ? Alors me revient en mémoire... »

24 Q. Désolée de vous interrompre, mais voilà, vous avez lu le passage qui m'intéresse. Je...
25 Je suis désolée.

26 Avant de vous poser une autre question, j'aimerais que vous preniez un autre passage
27 de votre livre et je vais demander au greffier d'audience de... d'afficher la page 0190.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Monsieur, est-ce que vous pourriez lire, à partir du haut de la page, la phrase qui
2 commence par « Francis Bozizé et Sylvain », et cetera, et cetera.

3 R. « Francis Bozizé et Sylvain Ndoutingaï précipitamment... précipitamment... repartis à
4 Sido, leur base arrière aux confins du Tchad, pour leur apporter de l'approvisionnement
5 ne sont toujours pas de retour. »

6 Q. Seriez-vous d'accord pour dire que, le soir, après que vous « ayez » été déplacé au
7 PK 26 et puis, ensuite, au PK 12, il n'y avait plus de rebelles de Bozizé au PK 12 et que
8 tout était déserté ?

9 R. En tout cas, sur le... sur le moment, c'est le... le constat que ceux qui... les rebelles qui
10 étaient... qui... qui... qui étaient avec moi, dans... dans notre... dans notre fameuse
11 voiture avaient constaté. On avait tous constaté que... il... que le... le PK 12 était désert.
12 Mais ce n'était qu'une apparence, parce que... Et c'est quand ils m'ont emmené à Kabo...
13 c'est à Kabo qu'ils vont me donner l'information, qu'en réalité, seulement une partie des
14 rebelles avaient quitté le PK 12, une... une grande partie, mais il y avait... il y avait
15 encore des... des rebelles au PK 12, puisque... et, en particulier, à... à l'école Begoua, ils
16 étaient encore... il y avait encore un petit... un petit détachement qui était resté à l'école
17 Begoua, mais que nous n'avions pas, mes... mes geôliers et moi, perçu.

18 Et c'est à Kabo qu'ils vont me dire qu'en réalité, la... la... comment dire, le... la... le petit
19 détachement qui... qui fermait la retraite de... de leur rébellion était bien resté encore
20 au... au PK 12 plusieurs jours après, puisqu'on devait... on devait m'apprendre que
21 Martin Rangba, Martin Rangba, qui faisait partie de... de leur rébellion et qui... qui
22 couvrait la retraite, aussi, de ce... cette rébellion, était resté au PK 12, puisque c'est...
23 c'est... c'est vraiment dans l'ultime retrait qu'il se serait suicidé, qu'il se serait suicidé en
24 se tirant une balle dans la tête. C'est ce que... C'est l'information qu'ils m'ont donnée
25 quand nous étions arrivés à Kabo.

26 Donc, contrairement à ce qu'ils m'avaient... ils m'avaient dit, et bon, ce que nous avons
27 constaté quand ils m'avaient ramené du PK 26, le 29 au soir, il y avait encore des...des
28 rebelles du général Bozizé toujours au... au... au PK 12.

1 Il y avait une petite partie qui était restée et qui... qui est partie de là quelques jours
2 après... après nous, dont Martin Rangba en question, qui s'est tué.

3 Q. Je vais vous lire ce que vous avez déclaré vendredi — transcription 245, page 45,
4 ligne 8 et suivantes.

5 Je cite : « Ils ont décidé de m'emmener avec eux parce que l'après-midi, ils m'avaient
6 emmené au PK 26, comme le jour précédent, et lorsqu'ils m'ont ramené au PK 12, c'était
7 la nuit, à la tombée de la nuit.

8 Lorsque nous sommes arrivés en RCA, mes captifs... mes... mes assaillants, qui étaient
9 toujours autour de moi, ont compris que leurs camarades n'étaient plus au PK 12. Ils se
10 sont inquiétés. » — je cite, pardon, la ligne 16.

11 « Ils ont réalisé, lorsqu'ils m'ont ramené de... du PK 12, qu'il n'y avait pratiquement plus
12 personne. »

13 Comprenez-vous que vous corrigez votre témoignage aujourd'hui en disant qu'il y avait
14 encore, malgré tout, quelques rebelles de Bozizé ?

15 R. Non, je ne corrige pas. Je... Je... Je... Je... Je rétablis les faits.

16 Lorsque les... mes geôliers m'ont ramené du PK 26, le constat que nous tous, moi y
17 compris, nous avons fait, puisque que, bon, on n'était... on n'est pas descendus de
18 voiture. C'est que leur... à première vue, il n'y avait plus personne.

19 Je raconte dans mon livre qu'ils ont interrogé des gens par-ci par-là, on leur a dit : le
20 gros de la rébellion est parti depuis le milieu de l'après-midi. Mais je vous dis que c'est
21 arrivé à Kabo, c'est arrivé à Kabo que... ils vont apprendre qu'en réalité, en réalité,
22 contrairement à ce que nous avions... à l'idée que nous nous sommes faite, eux et moi,
23 en réalité, il était encore resté une petite partie de la rébellion au... toujours au PK 12. Et
24 en particulier, ils avaient... ils avaient, disons, pris quartier au... à l'école Begoua où il y
25 avait le gros de leurs... leurs camions, leur logistique ; ils étaient toujours là. Parce que
26 le... Parce que Rangba, Martin Rangba qui faisait partie de ce... ce dernier... cette
27 dernière troupe était encore avec eux. Et mes geôliers devaient apprendre sa mort, qu'il
28 s'est suicidé justement après... après sur la route de... sur la route de Damara.

1 Donc, je ne... je ne rectifie rien du tout. Je rétablis les choses, c'est-à-dire que le... la
2 première impression qu'on a eue avec les... les... mes geôliers quand nous étions
3 revenus du PK 26 est qu'il n'y avait plus personne. Mais en réalité, ils étaient là mais ils
4 étaient pas visibles. Ils s'étaient peut-être cachés, je n'en sais rien, mais c'est à Kabo que
5 nous allons apprendre qu'en réalité ils étaient là... ils étaient encore là, ils étaient restés
6 quelques jours après.

7 Q. Seriez-vous d'accord pour dire qu'au moment où vous vous trouviez dans cette zone,
8 avant que vous ne remontiez vers le nord, en République centrafricaine, vous n'avez
9 pas vu, de vos propres yeux, des rebelles de Bozizé ? Vous n'en avez plus vu ?

10 R. Je ne comprends rien... pas bien votre question.

11 Q. Je vais la répéter.

12 Lorsque vous vous trouviez au PK 12 et que vous étiez prêts à remonter vers le nord, en
13 République centrafricaine, à Kaga-Bandoro, à ce moment-là, au moment où vous étiez
14 encore au PK 12, vous n'avez pas vu de vos propres yeux de rebelles de Bozizé ? Vous
15 n'en avez plus vu ?

16 *(Le témoin opine du chef)*

17 Dans votre livre, vous avez déclaré, comme vous nous l'avez lu, que le camp était
18 déserté. Maintenant, vous amendez votre témoignage pour dire que, plus tard, lorsque
19 vous vous trouviez à Kaga-Bandoro, vous avez appris...?

20 R. À Kabo... À Kabo.

21 Q. À Kabo, excusez-moi !

22 Lorsque vous étiez à Kabo, vous avez entendu que quelques rebelles de Bozizé étaient
23 restés au PK 12 ; est-ce que nous pouvons retrouver cette information quelque part,
24 dans votre livre ? Je ne vous demande pas une page en particulier, mais est-ce que vous
25 le mentionnez dans votre livre ?

26 R. Je n'ai pas souvenir d'avoir mentionné ça formellement, mais j'ai souvenir d'avoir
27 parlé de... de la... du suicide, de l'information sur le suicide de Martin Rangba, quand
28 nous étions à Kabo, parce que c'était à cette occasion que mes geôliers m'ont informé

1 que Martin Rangba s'est suicidé. Et bon, pour moi, c'était une information importante
2 parce que c'était... celui-là même qui était venu me... me mettre son pistolet sur la
3 tempe, au PK 12. Donc, pour moi, c'était extrêmement important et... Et effectivement,
4 pendant tout le... tout le trajet PK 12 à Kabo, je ne l'ai plus revu, ce Martin Rangba. Et
5 puis, ce beau matin de... de... de... à Kabo, on vient m'informer qu'il s'est suicidé. Et c'est
6 à cette occasion qu'ils m'ont également appris qu'en fait, lui et un certain nombre de
7 rebelles étaient... étaient toujours restés au PK 12, et qu'ils n'avaient pas... eux, ils
8 n'avaient pas pris la route de... de Damara, comme les autres. C'est à Kabo qu'on m'a
9 donné toutes ces informations. Mais je n'ai pas souvenir d'avoir formellement relaté...
10 relaté ça dans mon livre, sinon que de parler de l'affaire de suicide de Martin Rangba,
11 qui... qui faisait partie de ceux qui étaient restés au PK 12, mais que... que... que nous
12 ignorions.

13 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demande au greffier d'audience de... de... d'indiquer
14 une nouvelle fois dans le même livre, donc, avec la référence CAR-DEF-0002-0108, la
15 page 0203.

16 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

17 Q. Est-ce que vous pourriez nous lire deux phrases, s'il vous plaît, qui commencent un
18 petit peu en dessous du milieu de la page, donc la phrase qui commence : « En prenant
19 à nouveau place dans la Volvo... ». Dites-moi si vous ne retrouvez pas ce passage ?

20 R. Si je la... je la vois.

21 « En prenant à nouveau place dans la Volvo, mes gardiens m'apprennent la nouvelle du
22 suicide de Martin Rangba, l'ancien aide de camp de la défunte M^{me} Lucienne Patassé
23 qui, le premier soir de mon arrestation, avait menacé de m'abattre au PK 12. Il se serait
24 tiré une balle dans la tête, entre Bangui et Damara, le jour où fut donné l'ordre de
25 repli. »

26 Q. Qui a donné l'ordre du retrait ?

27 R. Ah ! Ça, je n'en sais rien. Moi, j'étais prisonnier, on m'a mis dans la voiture, et puis
28 on... on m'a emmené... je... je ne... je pense que les geôliers qui étaient avec moi étaient

1 relativement coupés... ils avaient pas de moyens de communication pour... pour
2 échanger avec les autres. Donc, eux, ils se sont comportés de manière visuelle. Donc,
3 quand ils sont... ils m'ont ramené du PK 26 et qu'on est arrivé au PK 12, et qu'ils ont,
4 dans un premier temps... ils ont vu personne, ils ont cru que tout le monde était déjà
5 parti. Donc, qu'il y avait... il y avait eu, peut-être, un ordre de repli, quelconque, mais en
6 réalité, le véritable ordre de repli serait arrivé après... mais quelques jours après puisque
7 les Rangba eux, ils traînaient encore là et puis c'est le véritable jour où l'ordre de repli a
8 été donné, que... que...lui, il a... il a décidé de se suicider parce qu'il faisait partie de ceux
9 qui étaient extrêmement déterminés. Ceux qui... Lui, il était venu me parler quand
10 j'étais au PK 12, et il faisait partie de ceux qui me disaient : « Nous sommes venus pour
11 prendre le pouvoir, si les choses se passent mal, nous allons brûler le... la ville. »
12 Et que, quand ils m'ont annoncé qu'il s'est suicidé, je leur ai demandé pourquoi il... il l'a
13 fait ? Et ils m'ont dit : « Il était... Il fait partie de ceux qui n'ont pas supporté l'échec de
14 leur opération de... de prise de pouvoir. Et que ça serait cette raison qui l'aurait amené à
15 se suicider. Voilà ce qu'ils m'ont dit.

16 Donc, je crois que c'est ultérieurement que l'ordre de repli a été... a été donné et lui n'a
17 pas supporté ça, c'est pour ça qu'il s'est tiré une balle dans la tête, me dit-on... me dit-on.
18 Mais, bon, et moi, je découvrais qu'en réalité, le jour où on m'a emmené, je... je ne pense
19 pas que l'ordre de repli ait déjà été donné ce jour-là, je crois que c'est ultérieurement que
20 cet ordre a dû être donné. Mais je ne suis pas en mesure de... de dire, bon, qui a donné
21 l'ordre. Je ne sais pas, je ne suis pas dans l'état-major de commandement de leur
22 rébellion.

23 Q. D'après ce que vous avez écrit dans votre livre et... ce que vous venez de dire, seriez-
24 vous d'accord pour dire que, ce jour-là, un ordre a été donné aux rebelles de Bozizé de
25 se retirer ?

26 R. Le... Lequel jour ?

27 Q. Le jour que vous avez mentionné dans votre livre, Monsieur ?

28 R. Moi, je... j'ai mentionné le 29, j'ai mentionné le 29, le jour où ils m'ont emmené. Moi, je

1 ne pense pas qu'ils aient reçu l'ordre de... de replier ce jour-là, je ne pense pas. Je crois
2 qu'ils l'ont... qu'ils ont décidé... Enfin, c'est mes geôliers là, qui ont décidé de se replier
3 parce que, revenus au PK 12, ils n'ont plus vu leurs camarades, ils ont plus vu, parce
4 qu'ils ont... ils avaient laissé sous la paillote où j'avais été imposé, ils avaient laissé là
5 pour m'amener au PK 26. Et quand on est revenus du PK 26, ils n'ont... ils n'ont plus vu
6 personne à ces endroits et ils ont... ils ont deviné que... que... qu'il fallait partir parce
7 qu'il y avait peut-être quelque chose qui allait se passer, mais je ne pense pas que,
8 véritablement, un ordre ait été donné ce... ce... ce 29 octobre pour qu'ils battent en
9 retraite. Je ne pense pas. Je crois que c'est ultérieurement que le... le véritable ordre a dû
10 être donné.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer.

12 M^{me} KNEUER (interprétation) : Une dernière question et, ensuite, je pourrais terminer
13 ce chapitre.

14 Q. Monsieur, une dernière question avant la pause.

15 Est-ce que je vous comprends bien : le 29 octobre 2002, un ordre a été donné, un ordre
16 de repli, mais vous dites que l'ordre n'a pas été mis en application ce même jour ; est-ce
17 bien cela ?

18 R. Non.

19 Je dis que, le 29, moi, on m'a emmené. Ça, c'est ce que je peux affirmer avec certitude.
20 On m'a emmené, les rebelles... enfin, les... mes geôliers qui étaient avec moi m'ont
21 emmené dans leur... leur retrait, mais j'ignorais si un ordre a été donné pour... pour
22 replier. Donc, je ne peux pas... je ne peux pas vous dire ce que je... ce que je ne sais pas.
23 Voilà.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Madame Kneuer.

25 Monsieur le témoin, il est 11 h. Nous allons suspendre, faire une pause d'une demi-
26 heure, et nous nous retrouverons à 11 h 30.

27 Monsieur l'huissier d'audience, est-ce que vous voudriez accompagner le témoin en
28 dehors du prétoire.

1 Entre-temps, nous suspendons et nous nous retrouvons à 11 h 30.

2 R. Merci.

3 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

5 *(L'audience publique, suspendue à 10 h 59, est reprise à 11 h 36)*

6 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

7 Veuillez vous asseoir.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à nouveau.

9 Avant de faire entrer le témoin, la Défense... la Chambre souhaiterait rendre une courte

10 décision orale.

11 Il s'agit de la décision relative à la requête... aux requêtes afin de d'interroger le témoin

12 D-0065... présentées par les représentants légaux des victimes.

13 Le 10 septembre 2012, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud, au nom des

14 victimes qu'il représente, afin d'interroger le témoin D04-0065 — écriture 2302,

15 confidentielle. La requête contient une liste de 14 questions.

16 Le même jour, la Chambre a reçu une requête de M^e Douzima, au nom des victimes

17 qu'elle représente, afin d'interroger le témoin 0065 — écriture 2304, confidentielle.

18 Sa requête ne contient pas de questions. Cependant, elle demande l'autorisation

19 générale afin de pouvoir interroger le témoin.

20 Le 11 septembre 2012, la Défense a répondu aux deux requêtes des représentants légaux

21 des victimes — écriture 2305, confidentielle.

22 Dans sa réponse, la Défense fait valoir que M^e Douzima... que la requête de

23 M^e Douzima devrait être rejetée, car elle n'a pas respecté les délais impartis, puisqu'elle

24 n'a pas été déposée sept jours avant le début de la déposition du témoin D-0005 (*phon.*).

25 En outre, elle soutient que la requête de M^e Douzima devrait être rejetée, parce qu'elle

26 n'a pas démontré en quoi les intérêts des victimes, à l'extérieur de Bangui, qu'elle

27 représente, sont affectés par la déposition du présent témoin, dont la déposition portera

28 principalement sur les événements survenus à Bangui et au PK 12.

1 S'agissant de la requête de M^e Zarambaud, la Défense fait valoir que les questions 2
2 à 7... 4 à 7, ne devraient pas être autorisées, puisqu'elles sollicitent un avis du témoin qui
3 n'est pas fondé sur des faits.

4 Le 12 septembre 2012, M^e Douzima a déposé une réplique à la réponse de la Défense —
5 écriture 2307, confidentielle —, dans laquelle elle fait valoir qu'elle n'a pas pu déposer
6 sa requête le 7 septembre 2012, à cause de difficultés techniques.

7 Dans un premier temps, la Chambre ne considère pas que la... les requêtes n'ont pas été
8 déposées dans les délais impartis, car le 7 septembre 2012, il y a eu effectivement une
9 interruption partielle des services de la Cour, et par conséquent, les délais qui
10 tombaient ce jour-là sont réputés avoir été reportés au jour suivant, c'est-à-dire
11 le 10 septembre 2012.

12 La Chambre fait remarquer que le témoin D-0065 devait commencer sa déposition
13 s'agissant des crimes qui auraient été commis par les troupes du général Bozizé. La
14 Chambre est convaincue que M^e Douzima et M^e Zarambaud ont démontré que les
15 intérêts personnels des victimes qu'ils représentent, qui attribuent le... les préjudices
16 subis aux troupes du MLC sont affectés par la déposition du présent témoin.

17 Pour ce qui concerne la requête de M^e Zarambaud, la Chambre estime que toutes les
18 questions qu'il se propose de poser sont pertinentes et bien formulées.

19 Par conséquent, elle l'autorise à poser ses questions telles qu'elles figurent dans son
20 écriture.

21 La Chambre constate avec préoccupation que M^e Douzima, contrairement à
22 M^e Zarambaud, n'a pas suivi la procédure établie en proposant ses questions à la
23 Chambre pour approbation. Elle n'a pas non plus justifié son échec à le faire.

24 Par conséquent, la Chambre n'est pas en mesure de l'autoriser à poser des questions au
25 témoin. Mais de manière exceptionnelle, la représentante légale des victimes sera
26 autorisée à poser un nombre limité de questions complémentaires découlant des
27 questions abordées lors de l'audience, et ce, dans la mesure où la Chambre considère
28 que des questions complémentaires sont pertinentes, et doivent être pertinentes et ne

1 pas être suggestives, conformément au paragraphe 19 de la décision 1023 ; la pertinence
2 de toute question sera déterminée au cas par cas.

3 Par ailleurs, M^e Douzima doit d'abord nous donner une estimation du temps dont elle
4 aura besoin pour poser ses questions. Cette information sera présentée, par courriel, à la
5 Chambre et aux parties.

6 La Chambre insiste sur le fait que toutes requêtes futures de la part des représentants
7 légaux des victimes, afin d'être autorisés à interroger un témoin, doivent être contenues
8 dans une écriture distincte contenant le détail et le libellé des questions proposées.

9 Si les représentants légaux des victimes ne sont pas en mesure de présenter une liste de
10 questions, la requête doit néanmoins présenter une justification.

11 Monsieur l'huissier, veuillez faire entrer le témoin.

12 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

13 Rebonjour, Monsieur le témoin.

14 LE TÉMOIN : Merci, Madame.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre
16 déposition ?

17 LE TÉMOIN : Tout à fait.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

19 Madame Kneuer.

20 M^{me} KNEUER (interprétation) :

21 Q. Heureuse de vous revoir, Monsieur le témoin.

22 Monsieur le témoin, nous avons fait beaucoup de progrès pendant la première session,
23 et je suis certaine que nous allons pouvoir en terminer d'ici à la fin de cette session.

24 Je voudrais revenir à votre libération ; j'aurai quelques questions complémentaires à
25 vous poser.

26 Vous avez déclaré, avant la pause, que le premier *checkpoint* du MLC, se trouvait autour
27 du village de Ngoundja, soit à quelque 15 kilomètres de Bangui. Vous avez également
28 déclaré que le lieutenant Sangbaté est parti à quelques kilomètres de ce *checkpoint*.

1 Seriez-vous d'accord avec nous pour dire que le lieutenant Sangbaté est retourné car il y
2 avait ce *checkpoint* du MLC qui ne voulait pas entrer en zone MLC ?

3 R. Oui, le lieutenant Sangbaté s'est arrêté à environ cinq ou sept kilomètres avant ce
4 premier *checkpoint*, pour faire demi-tour. Parce qu'il ne voulait certainement pas croiser
5 les... les forces, je crois, loyalistes et MLC qui étaient à ce premier *checkpoint*.

6 Q. Monsieur le témoin, je vous ai peut-être déjà posé la question, mais je vous prie de
7 bien vouloir m'aider.

8 Le deuxième *checkpoint* à... qui se trouvait dans le village de Nguerengou, à quelle
9 distance se trouvait-il de Bangui ?

10 R. Nguerengou doit être à une quinzaine ou une dizaine de kilomètres de... du PK 12, à
11 peu près.

12 Q. Comment avez-vous pu identifier les soldats que vous avez rencontrés à ce
13 *checkpoint*, à Nguerengou ? Comment avez-vous su que c'étaient des soldats du MLC ?

14 R. Je n'ai pas identifié comme tel, parce que, bon, ce sont des... ils étaient en uniforme,
15 tous les soldats que... qui étaient à ces postes-là, d'autres en tenue civile, mais c'était un
16 ensemble de... un ensemble de gens, un ensemble de gens qui étaient là, donc il y en
17 avait en uniforme, d'autres pas en uniforme. Mais j'entendais des soldats... ceux que
18 j'ai... j'ai caractérisé comme étant des soldats MLC, ils parlaient... ils parlaient entre
19 eux, en lingala. J'ai deviné, comme ça.

20 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demande à l'huissier de bien vouloir mettre à
21 disposition le livre CAR-DEF-0002-0108, à la page 0262.

22 Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous, s'il vous plaît, donner lecture du passage à partir
23 de : « Habillés non pas en tenue militaire... » ?

24 R. « Habillés non pas en tenue militaire, mais plutôt comme des sportifs, c'est-à-dire
25 avec des baskets aux pieds et vêtus de pantalons de jogging et de tee-shirts
26 multicolores. »

27 Q. Veuillez poursuivre.

28 R. « Lourdemment équipés de fusils mitrailleurs AK-47 et de lance-roquettes RPG7, ils

1 nous ont fait signe de ralentir et de nous arrêter. »

2 M^{me} KNEUER (interprétation) : Monsieur l'huissier, pouvez-vous passer à la page
3 suivante — 0263 ?

4 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

5 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous commencer à lire à partir du début et nous lire
6 tout le paragraphe ?

7 R. « Il s'agit, sans doute, des 'amis' congolais, pourtant eux aussi rebelles dans leur
8 pays, la République démocratique du Congo, puisqu'ils luttent contre le pouvoir central
9 de Kinshasa. Le conducteur coupe le moteur, l'un des combattants congolais jette un
10 coup d'œil sur le... dans le véhicule, et... et s'aperçoit qu'il s'agit de deux agents du CICR
11 qui étaient passés la veille à leur barrage, en direction de Damara. Presque tous parlent
12 en lingala, langue parlée en RDC, dont je comprends quelques mots. S'adressant au
13 Suisse... au Suisse aux côtés duquel je me trouve à côté au bord de vos... de la voiture,
14 l'autre lui demande, en français : 'C'est qui le monsieur qui se trouve à vos côtés ? ' »

15 Q. Monsieur le témoin, serait-il juste de dire que vous avez identifié ces soldats sur la
16 base de ce qu'ils portaient et sur la langue qu'ils parlaient, outre les armes qu'ils
17 avaient ?

18 R. Oui, on peut le dire, oui.

19 Q. Monsieur le témoin, vendredi dernier, vous avez déclaré que les rebelles de Bozizé
20 qui vous ont pris en otage parlaient le sango, l'arabe tchadien et un français... mauvais
21 français. Et je fais référence à la... à la transcription 245, page 33, ligne 20, page 31,
22 ligne 2 et page 33, lignes 1 à 4 ; est-ce que vous avez souvenir d'avoir fait cette
23 déclaration la semaine dernière ?

24 R. Oui, tout à fait.

25 Q. Au mieux de vos connaissances, Monsieur le témoin, des soldats de... des forces
26 centrafricaines, comme les Faca ou l'USP, ou les rebelles de Bozizé, est-ce que ces
27 éléments parlaient le lingala ?

28 R. Oui, je crois, quelques-uns, mais il faut dire que c'est pendant que j'étais avec eux au

1 PK 12, et qu'ils contrôlaient tous les quartiers qui allaient du PK 12 au carrefour
2 du 4^e arrondissement, certains... j'ai entendu certains parler lingala, entre eux. Des
3 soldats de... enfin, des rebelles, mais ils disaient que c'était pour... ils disaient que
4 c'était pour... pour ne pas se faire repérer, ou quelque chose comme ça. Parce que
5 l'histoire de ce pays montre que l'occasion où j'ai été enlevé, c'était déjà la deux... c'est la
6 deuxième fois que des troupes du MLC sont venues à Bangui.

7 Il y avait déjà à l'occasion du... des... des événements du 28 mai 2001, il y avait déjà eu
8 une première intervention des troupes du MLC.

9 Donc, certains... certains rebelles en ont certainement gardé souvenir, et puis, ils disent
10 que bon, pour passer inaperçus, certains se mettaient à... à bricoler du lingala pour
11 donner l'impression que... qu'ils sont des... des membres du MLC et non... et non des
12 rebelles de François Bozizé.

13 Q. Cette information, est-ce qu'on... ou... est-ce qu'on peut trouver des informations
14 voulant que des soldats ou des rebelles qui parlaient le lingala, est-ce que cela se trouve
15 dans votre livre ?

16 R. Non, je n'en ai pas spécialement parlé, mais vous savez, à Bangui, il y a une certaine
17 proportion de la population qui parle lingala, c'est pas... c'est pas quelque chose
18 d'extraordinaire. Moi, je n'en ai pas spécialement parlé, mais si vous me posez la
19 question, je... je peux vous attester ça, parce que j'ai entendu, j'ai entendu, autour de
20 moi, quelques rebelles bricoler du lingala.

21 Q. Est-ce que vous les avez entendu parler lingala durant les cinq jours de votre
22 arrestation, les cinq premiers jours de votre détention et que vous êtes resté au PK 12 et
23 PK 26 ?

24 R. Oui. Ils ont évoqué, même à certaines reprises parce qu'ils redoutaient, ils
25 redoutaient l'arrivée des... des... des troupes du MLC.

26 Certains commençaient à bricoler le lingala, dans... dans... dans ces conditions-là, mais
27 ils étaient... ils s'attendaient à ce que les troupes du MLC viennent pour... viennent en
28 aide au président Patassé, qui... qui... qui va, d'après eux, leur faire certainement appel.

1 Donc, moi, je les ai entendus autour de moi échanger et se dire que, voilà, les
2 Banyamulenge vont venir, et cetera, et qu'eux, là, ils... ils ne tirent qu'au RPG7, et tout
3 ça, et qu'ils étaient pas très, très munis d'armes suffisamment fortes pour faire face aux
4 troupes du MLC.

5 Je les ai entendus évoquer ça.

6 Q. Monsieur le témoin, vous avez été arrêté le 25 octobre 2002 et vous avez confirmé le
7 fait que dans votre livre, vous avez déclaré que c'est votre famille qui vous a informé du
8 fait que les troupes du MLC avaient franchi l'Oubangui, le 25 octobre 2002.

9 Vous avez dit, en outre, que vous pensiez que cette information n'était pas exacte, c'était
10 plutôt une rumeur, que le MLC est arrivé plus tard.

11 Alors, je me demande, pourquoi est-ce que les rebelles de Bozizé parleraient le lingala
12 pour prétendre être quelqu'un d'autre si le MLC n'était même pas en République
13 centrafricaine à l'époque ?

14 R. Oui, comme je le... je viens de le dire, ils s'attendaient à ce que les troupes du MLC
15 arrivent à Bangui, d'un moment... d'un moment à l'autre. Ils s'y attendaient parce que,
16 connaissant le président Patassé, ils savaient, ils se doutaient qu'il leur... il allait faire
17 appel aux troupes du MLC. Donc, ils... ils... ils s'attendaient à leur arrivée.

18 Q. Monsieur le témoin, étant donné le fait que vous avez franchi trois *checkpoint* en
19 revenant de Kaga-Bandoro, en décembre... le 2 décembre 2002, près du village de
20 Ngoundja à 15 (*phon.*) kilomètres environ de Bangui, le village de Nguerengou, à 10 ou
21 15 kilomètres du PK 12, et le PK 12 lui-même, est-il juste de dire que les troupes du
22 MLC et les loyalistes... les forces loyalistes de Patassé contrôlaient toute la zone entre
23 Bangui et Ngoundja, à l'époque ?

24 R. Oui.

25 Q. Et toute la zone entre Bangui et Ngoundja est restée sous le contrôle des forces
26 loyalistes de Patassé et des troupes du MLC jusqu'au 15 mars 2003, n'est-ce pas ?

27 R. Oui.

28 Q. Donc, seriez-vous d'accord avec moi pour dire qu'entre novembre 2002 et mars 2003,

1 les troupes de Bozizé opéraient en dehors de Bangui, dans les districts nord de
2 République centrafricaine, comme Kaga-Bandoro, Kabo, Sido, donc les zones
3 frontalières avec le Tchad ?

4 R. C'est ça.

5 Q. Vous avez été détenu à Kaga-Bandoro, qui est au nord de la République
6 centrafricaine, un endroit éloigné de tout, qui se trouve à environ 300 kilomètres de
7 Bangui, et ce, du 25 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2002.

8 Avez-vous assisté, avez-vous remarqué de vos propres yeux ou avez-vous appris ce qui
9 se passait à Bangui à l'époque ?

10 R. Moi, j'écoutais la radio, à Kaga-Bandoro. Ils ont... Mes geôliers ont mis à ma
11 disposition un petit poste transistor, qui me permettait, de temps en temps, d'écouter en
12 ondes courtes Radio Centrafrique, et également Radio France internationale. C'est
13 comme ça que, la plupart du temps, j'écoutais essentiellement des communiqués radio,
14 que radio Centrafrique diffusait, de la part de la population soit de Bangui, soit des
15 provinces, qui faisaient état de... de ce que l'axe province-Bangui était coupé.

16 Et donc, il y avait pas de circulation automobile, il y avait pas de circulation de...
17 d'échanges de biens, de... de produits agricoles, et cetera.

18 Et puis, j'écoutais surtout des communiqués de décès, des communiqués de décès,
19 d'organisation d'obsèques.

20 Par exemple, c'est à la... par la radio que j'ai appris que, j'ai appris la... les obsèques de...
21 d'un de mes anciens garde du corps, qui avait été tué à l'occasion de l'entrée des troupes
22 de Bozizé dans Bangui, et un de mes anciens garde du corps, dont le corps était resté
23 dans la cour de l'école nationale de police, pendant plusieurs jours. Et que quand
24 j'étais... j'avais été libéré, on m'a raconté que son corps était resté deux ou trois jours, ça
25 commençait à pourrir, et que même des chiens venaient dévorer ses bras, et cetera.

26 Donc, quand j'étais à Kaga-Bandoro, j'avais écouté, un matin, à la radio qu'on organisait
27 les obsèques de ce pauvre soldat qui était mon... un de mes anciens gardes du corps,
28 mais c'est essentiellement, ça, c'est essentiellement...

1 Et puis j'avais appris, aussi, toujours en étant à Kaga-Bandoro, le départ... le départ pour
2 le Togo d'Abdoulaye Miskine, d'Abdoulaye Miskine, dont je me souviens que lors
3 des... lors du sommet extraordinaire des chefs d'État de la... de... de la Cemap, à
4 Libreville, où j'avais accompagné le président Patassé, le sommet avait décidé de
5 l'éloignement, aussi bien d'Abdoulaye Miskine que de Bozizé, des frontières du Tchad
6 et de la République centrafricaine.

7 Et je me souviens aussi avoir accompagné le président Patassé, peu après ce sommet de
8 Libreville, au Togo, à Lomé, où le président Patassé avait rencontré le... le président
9 Eyadema du Togo et obtenu de lui qu'il prenne en exil Abdoulaye Miskine.

10 Et lorsque nous étions également au sommet de la francophonie à Beyrouth, le
11 président Patassé a rencontré également le président algérien Bouteflika de qui il a
12 également obtenu l'accord pour que Bozizé soit envoyé... soit pris en exil en Algérie. Et
13 c'est quand nous étions rentrés de... de Beyrouth que, le même soir de notre retour,
14 Radio France internationale devait annoncer que la France venait d'accorder l'asile
15 politique au général Bozizé.

16 Et personnellement, en tant que porte-parole de la présidence, de la (*inaudible*), j'avais
17 été appelé au téléphone par Radio France internationale, qui voulait connaître la
18 réaction de la présidence par rapport à la décision de la France d'accueillir Bozizé, en
19 exil en France.

20 Donc, voilà, à peu près, dans quelles conditions les choses se sont passées. Mais, Moi,
21 quand j'étais à Bandoro, c'est par la radio que j'écoutais... j'écoutais essentiellement les
22 communiqués funèbres, ce qui se passait, les gens qui mouraient, je ne sais pas, enfin,
23 d'abord, les... les... les gens tués ou les... les gens morts, pendant l'entrée... à l'occasion
24 de l'entrée des troupes de Bozizé dans Bangui, puisqu'il y a eu beaucoup de morts. J'ai
25 écouté à la radio ces... les funérailles de ces gens-là, les communiqués que les familles
26 faisaient diffuser à la radio nationale.

27 Q. À cause de votre détention à Kaga-Bandoro, donc à 350 kilomètres de Bangui, vous
28 n'avez pas pu observer des crimes qui auraient été commis par les troupes du MLC

1 contre la population civile de Bangui et dans les environs de Bangui, n'est-ce pas ?

2 R. Non.

3 Q. Après votre libération, lorsque vous êtes revenu à Bangui, le 2 décembre 2002, vous y
4 êtes resté environ deux ou trois jours ; donc, là encore, vous n'étiez pas en mesure ou en
5 position d'assister à des crimes qui auraient été commis par les troupes du MLC dans
6 des zones en dehors de Bangui, comme Damara, Sibut, Bossangoa, Bozoum et
7 Mongoumba, n'est-ce pas ?

8 R. Tout à fait, je n'étais pas en mesure de... de le savoir.

9 Q. Ce matin, vous avez déclaré que lorsque vous êtes rentré à Bangui, vous êtes resté
10 porte-parole du président Patassé — compte rendu 246, page 24, lignes 10 et 11 ; il s'agit
11 du compte rendu en temps réel, en anglais. Cela signifie que vous faisiez partie du
12 gouvernement de la République centrafricaine ?

13 R. Je n'étais pas démis de mes fonctions, j'étais... j'étais... j'étais porte-parole, mais je
14 n'étais pas en exercice. Je crois qu'en mon absence, c'était l'ancien Premier ministre
15 Gabriel Koyambounou que le président Patassé avait désigné pour suppléer à mon
16 absence, quand j'étais en détention. Je crois que c'est Gabriel Koyambounou qui a
17 continué à porter la parole en quelque sorte du président Patassé, mais... et plus moi, et
18 plus moi.

19 J'ai dit que j'étais... j'étais... j'étais toujours en fonction, mais je... je n'exerçais pas
20 véritablement cette fonction-là, du fait... du fait de... de ma longue détention, et puis du
21 fait que je venais seulement de... de revenir à Bangui. Et c'est après que j'ai juste... j'ai
22 accompagné le... le Premier ministre Martin Ziguélé ; mais donc, je n'étais pas... je
23 n'étais pas concrètement le... le porte-parole désigné. C'était Gabriel Koyambounou qui
24 était porte-parole, mais je n'étais pas démis de mes fonctions pour autant.

25 Q. Votre voyage avec le président Patassé au Niger, c'était en tant que porte-parole,
26 n'est-ce pas ?

27 R. Oui.

28 Q. Et étant donné que vous étiez le porte-parole avant, après votre libération par les

1 rebelles de Bozizé, donc, êtes-vous d'accord avec moi pour dire que le porte-parole d'un
2 président... du président fait partie du gouvernement ; faisiez-vous partie du
3 gouvernement du président Patassé, en un mot ?

4 R. Bien sûr.

5 Q. Monsieur le témoin, connaissez-vous l'existence de la radio Paix et Liberté en
6 République centrafricaine ?

7 R. Non.

8 Q. Il y a quelques minutes, à la page 44, ligne 25, vous nous avez expliqué que lorsque
9 vous étiez en détention, vous... vous écoutiez la radio — radio Centrafrique, la plupart
10 du temps, ainsi que RFI. Mais avant votre détention, en tant que porte-parole du
11 président Patassé, vous suiviez les nouvelles et tout ce qui se diffusait à la fois au
12 niveau international et au niveau national, n'est-ce pas ? Vous suiviez ces deux... ces
13 médias ?

14 R. Oui.

15 Q. Et vous rendiez compte au président pour lui expliquer quelles étaient les évolutions
16 économiques ou politiques dont vous aviez entendu parler à la radio, par exemple,
17 donc ; c'était aussi votre fonction ?

18 R. Tout à fait.

19 Q. Savez-vous si le président Patassé, lui aussi, suivait les médias, personnellement ?

20 R. Oui.

21 Q. Vendredi dernier, vous nous avez dit qu'en tant que porte-parole du président
22 Patassé, vous parliez au nom du président Patassé, vous annonciez ses instructions ou
23 ses décisions prises au bureau de la présidence et que vous étiez aussi chargé de la
24 communication, afin de garantir que les messages du président étaient bien transmis et
25 qu'ils étaient transmis à la population du... de Centrafrique, étaient... étaient tels que
26 cela pouvait correctement représenter son image aux... aux yeux de la population.
27 Car... Ici, je fais référence au *transcript* 245, page 25, lignes 22 à 26 et page 26, ligne 3.

28 Aviez-vous... Peut-on dire, donc, que vous aviez des... accès à des informations très

1 sensibles et que vous étiez parfaitement informé en ce qui concerne tout ce qui touchait
2 le gouvernement Patassé ?

3 R. Oui et non.

4 Oui, dans la mesure où ces informations-là pouvaient avoir quelque relation avec le
5 secteur que je... je gérais, c'est-à-dire la communication du président Patassé.

6 Et non, parce que, bon, pour certaines situations, il y a quand même... il y a, en
7 particulier, les aspects militaires de sécurité, ce n'était pas directement mon rayon.
8 Donc, le président Patassé m'informait ou me disait un certain nombre de choses en
9 fonction de... des décisions qu'il prenait lui-même. Mais, moi, je ne peux répondre
10 véritablement que de... du... du rayon de la communication, de... de la parole qu'il
11 voulait... qu'il voulait délivrer.

12 Q. Lorsque vous écoutiez la radio, en détention, à Kaga-Bandoro, avez-vous entendu
13 quoi que ce soit à propos de crimes qui auraient été commis par les troupes du MLC,
14 entre octobre 2002 et mars 2003 ?

15 R. Non.

16 Q. Donc, si je vous comprends bien, RFI ou radio Centrafrique ne diffusaient aucun
17 message à propos de crimes qui auraient été commis par le MLC, voire d'allégations de
18 crimes éventuellement commis par ces troupes.

19 R. Des allégations de crimes, j'en ai entendu parler, notamment sur RFI et puis en lisant
20 des dépêches de... d'agence de presse, et cetera, par la suite, mais, vraiment, en dehors
21 des... des périodes de ma captivité.

22 Et une... une autre fois, de manière... de manière tout à fait... tout à fait officielle, ou
23 disons, officieuse, puisque, bon, il s'agit de... Lorsque nous étions à... à... à
24 Washington, je crois, à Washington, nous avons, avec le Premier ministre
25 Martin Ziguélé, rencontré, le... le... le... le délégué, le patron du... du Programme des
26 Nations unies pour le développement et qui a fait allusion à ça, qui a fait allusion aux
27 allégations de... de crimes de guerre et de viol de femmes par les troupes du MLC.

28 C'est la... C'est la première fois que j'entendais un officiel rapporter les... les allégations

1 qui... qui étaient contenues dans les dépêches d'agence de presse. C'était à Washington.

2 Q. Donc, vous nous dites que, lorsque vous étiez en détention, vous n'avez pas entendu
3 quoi que ce soit à propos d'allégations de crimes commis par le... les troupes du MLC
4 contre la population de Centrafrique, comme, par exemple, des viols, des pillages ou
5 des meurtres ; c'est cela ?

6 R. Oui, c'est cela. Je n'en ai pas entendu parler, en tout cas, sur mon lieu de détention, à
7 Kaga-Bandoro.

8 Q. À quel moment avez-vous entendu parler de cela pour la première fois ?

9 R. Je crois que c'est quand je suis revenu à Bangui, pendant le... le très peu de... le très
10 peu de jours que j'ai passé avant de... de partir avec le Premier ministre, Martin Ziguélé.
11 J'ai quand même pu parcourir quelques agences... quelques dépêches d'agences de
12 presse, et c'est à ce moment-là que j'en ai entendu parler.

13 Et puis, bon, il y avait beaucoup de choses qui... qui... qui relevaient de l'ordre de la
14 rumeur, hein, parce que, par exemple, on disait qu'on aurait violé le... l'épouse de
15 l'ancien... enfin, de... du directeur de cabinet du... du président Patassé à ce
16 moment-là. Des choses comme ça, mais bon, c'était... c'était davantage de l'ordre de la
17 rumeur, cela ne... ne s'est semble-t-il pas avéré.

18 Q. Pouvez-vous nous donner une estimation de... le mois et l'année, par exemple, du
19 moment où cela s'est passé ?

20 R. Je dis que c'est à mon retour à Bangui, donc pendant la période où j'étais... le.. le... le
21 nombre de jours, c'était après le... avant décembre, en décembre 2001... 2002, quand on
22 m'a ramené de Kaga-Bandoro. Donc, le peu de temps que j'ai passé, je l'ai passé chez
23 moi, où des gens sont venus me rendre visite, donc, c'est dans les échanges, comme ça,
24 que bon, certains rapportaient des rumeurs, des choses comme ça, mais ce n'était pas
25 vraiment des... bon, c'étaient des allégations, donc, ce n'étaient pas des choses bien
26 précises.

27 Q. Donc, je comprends que ces allégations n'étaient ni détaillées ni précises, mais
28 pourriez-vous essayer de vous souvenir de ce que vous avez entendu : quelles étaient

1 les rumeurs, qu'avez-vous entendu exactement ?

2 R. J'ai entendu qu'il y aurait eu des viols de femmes, commis par des... des... des
3 éléments du MLC durant les... la période de contre-offensive déclenchée contre les
4 rebelles de Bozizé, dans certains quartiers nord de Bangui.

5 Voilà, c'étaient des... des allégations de ce genre-là, c'étaient des choses....

6 Bon, et je crois que quand j'étais... Oui, j'ai le souvenir aussi qu'à Kaga-Bandoro, j'ai
7 écouté... j'ai écouté une séance parlementaire, j'ai écouté à la radio, radio Centrafrique,
8 la retransmission d'une séance parlementaire, où le Premier ministre, Martin Ziguélé,
9 était à l'Assemblée, et il y avait des... des discussions entre les députés et le
10 gouvernement — donc représenté par le Premier ministre, Martin Ziguélé —, et certains
11 députés avaient évoqué, effectivement, des... des situations de viols de femmes, et
12 cetera. Donc, ça, j'ai écouté à la radio à... à Kaga-Bandoro.

13 Vous savez, il s'agit de... il s'agit de... de souvenirs, qui remontent à bientôt 10 ans.
14 Donc, vous savez, c'est... on n'a plus le... le sens des... des... des détails là-dessus. Moi,
15 c'est les souvenirs que me concernent personnellement que... par rapport à ce que j'ai
16 vécu, dont j'ai encore la... la mémoire de manière précise, parce que c'est des choses que
17 je ne peux pas oublier. Mais pour le reste, je regrette de dire que, bon, c'est des... il faut
18 que je fasse beaucoup d'efforts pour me rappeler, pour me souvenir, d'un certain
19 nombre de choses de ce genre-là.

20 Mais je... je répète que j'avais écouté à la radio, à Kaga-Bandoro, effectivement, un
21 débat parlementaire où des députés avaient évoqué ça, des cas de viol de femmes par
22 des éléments de MLC, lors de... de... d'un débat parlementaire.

23 Q. Lorsque vous êtes revenu à Bangui, après votre libération, vous avez rencontré le
24 président Patassé, brièvement, n'est-ce pas ?

25 R. M-hm.

26 Q. Avez-vous eu d'autres rencontres après cette première rencontre ?

27 R. Non, je n'en ai pas souvenir, parce qu'après cette première rencontre, il m'a fait
28 revenir juste une fois pour m'annoncer... pour m'informer qu'il a décidé que

1 j'accompagne le Premier ministre, Martin Ziguélé, au Conseil de sécurité à New York.

2 Q. Avez-vous parlé avec le président Patassé de ces allégations portées contre les
3 troupes du MLC selon lesquelles des crimes auraient été commis par ses troupes contre
4 la population centrafricaine ?

5 R. Non, pas du tout.

6 Q. Les médias ou les débats parlementaires ont-ils... auraient-ils précisé les endroits où
7 le MLC aurait commis ces crimes contre la population centrafricaine ?

8 R. C'étaient des interventions de députés, de députés, ils parlaient en termes... en
9 termes « général ». C'est... certains rapportaient ce qu'ils ont appris. Et donc, c'était pour
10 alimenter le... la discussion à l'Assemblée nationale.

11 Q. D'après ce dont vous vous souvenez, et à votre connaissance, savez-vous si ces
12 rumeurs, à propos de ces allégations de crimes commis par les troupes du MLC, sont
13 arrivées jusqu'aux oreilles du président Patassé ?

14 R. Je suppose, puisque le président Patassé a suivi aussi à la radio le débat, le débat
15 parlementaire, puisque quand il y a débat parlementaire de ce genre, c'est retransmis en
16 direct à la radio nationale, et selon l'importance de la question en discussion, le
17 président Patassé suivait lui-même à la radio aussi ces discussions. Donc, je suppose. Il
18 a dû en... en avoir été informé.

19 Q. Savez-vous s'il y a eu des réactions de la part du président Patassé par rapport à ces
20 allégations ?

21 R. Non, moi, je... Ce dont je suis informé, c'est que je crois qu'il était question, j'ai appris
22 ... j'ai appris que Jean-Pierre Bemba aurait demandé au général Lamine Cissé du
23 Bonuca, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, à l'époque,
24 Bangui, d'ouvrir une enquête ; ça, j'ai appris, quelque chose de ce genre. Mais le
25 président Patassé lui-même, je pense qu'il était aussi informé, et puis bon, il avait des
26 relations très étroites aussi avec le général Lamine Cissé. Donc, je... je suppose qu'ils en
27 ont parlé, mais je ne peux pas vous le garantir formellement, moi je ne les ai pas... je ne
28 les ai pas entendus en parler. Mais je pense que c'est quelque chose qui a dû être

1 discuté, pour que la lumière soit faite sur... sur ces allégations.

2 Q. Lorsque le président Patassé parlait de ses propres forces, il les appelait les forces
3 loyalistes, n'est-ce pas ?

4 R. Oui.

5 Q. Et lorsqu'il parlait des soldats MLC, il disait, par exemple, « Les troupes de Bemba »
6 ou « les troupes du MLC », n'est-ce pas ?

7 R. Oui, mais il disait souvent « les troupes de mon fils », parce qu'il considérait
8 Jean-Pierre Bemba comme son fils.

9 Q. Monsieur le témoin, devant cette Chambre, une thèse a été avancée, à savoir que des
10 hauts responsables du gouvernement de la République centrafricaine à l'époque, par
11 exemple, le président Patassé, le Premier ministre Ziguélé, et des hauts responsables
12 militaires comme Bombayake, Yangongo, Regonessa, Gambi, Ouandane, Mazi et
13 d'autres devraient être tenus responsables pour les crimes commis par les soldats du
14 MLC, puisque ces soldats du MLC qui ont commis les crimes contre la population civile
15 de RCA étaient sous le commandement et le contrôle de ces gens-là.

16 D'après vous, en tant que porte-parole du gouvernement, est-ce que cette thèse se tient
17 ou pas ?

18 R. Comme je l'ai... je l'ai dit vendredi, je parle de cette question-là avec beaucoup de
19 gravité, parce que si la Cour pénale internationale veut que toute la lumière et que la
20 vérité soit faite sur ces événements, il faudrait que tous... tous... tous les protagonistes
21 viennent témoigner, ici, et dire ce qu'ils ont vécu, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont eu à
22 gérer.

23 Malheureusement, en 10 ans, depuis 10 ans, il y a déjà trois généraux... trois généraux
24 qui ont œuvré, à l'époque, aux côtés du président Patassé, sont déjà morts... sont morts.
25 Le dernier en date, c'est le général Mazi. Il est mort.

26 Le général Gombadi est mort. Le général Serenam est mort. Donc, il reste très peu de
27 gens qui ont eu... eu à gérer les affaires militaires aux côtés du président Patassé.

28 Personnellement, je ne... je ne sais pas... je ne sais pas comment a fonctionné la chaîne de

1 commandement, parce que c'était pas mon rayon ; et en plus, j'étais en captivité, quand
2 ces choses-là se sont déroulées. Et quand je suis... j'ai été ramené à Bangui, j'ai très
3 rapidement quitté le pays. Donc, je... je ne suis pas très au fait du déroulement de ces
4 affaires-là.

5 Mais je sais une chose, c'est que les troupes MLC étaient déjà venues à Bangui, une
6 première fois, après les événements du 28 mai 2001. Elles ont eu à manœuvrer. C'est le
7 général Bozizé qui les a accueillies au bord du fleuve Oubangui. Et à l'époque, c'est le...
8 le... le... l'ancien ministre, Jean-Jacques Demafouth, qui était ministre de la Défense,
9 voilà les gens qui ont accueilli les troupes du MLC au *Beach* de Bangui. Et ils ont eu à... à
10 manœuvrer ensemble. Les troupes centrafricaines ont été mises à disposition d'un
11 état-major, je dirais, commun entre les troupes MLC et les forces loyalistes.

12 Donc, je suppose que pour la deuxième intervention des troupes MLC, le même schéma
13 — la même procédure — a dû être répété, c'est-à-dire qu'il y a eu mise à disposition
14 d'un certain nombre de... de moyens de... de... de... de l'appareil militaire du président
15 Patassé à la disposition des... des commandants de... des troupes MLC pour des
16 manœuvres communes... des manœuvres communes par rapport à la mission qui leur a
17 été assignée.

18 Donc, tous ces généraux de l'état-major centrafricain doivent... doivent savoir,
19 exactement, ce qu'ils ont... ils ont fait, comment ils ont travaillé avec les chefs des
20 troupes MLC qui avaient été mises à la disposition du président Patassé par son fils,
21 Jean-Pierre Bemba.

22 C'est tout ce que je peux vous dire à ce niveau-là. Mais moi, je regrette vraiment que... je
23 regrette vraiment que la démarche de la Cour pénale internationale ne soit pas de... de...
24 d'associer tous ces protagonistes-là pour qu'ils s'expliquent, une fois pour toutes, et que
25 la vérité éclate véritablement aux yeux de... de la communauté internationale.

26 Parce que bon, là, on interroge Jean-Pierre Bemba ; Bozizé, il est chef d'État.
27 Aujourd'hui, il se promène ; il rencontre le président soudanais qui a un mandat d'arrêt
28 contre lui.

1 Bon, je veux dire, c'est... c'est une justice partielle à... à mes yeux, parce que le principal
2 protagoniste, celui pour lequel les troupes MLC ont été appelées à Bangui, c'est Bozizé.
3 C'est lui qui est à l'origine de ces affaires-là. Et, aujourd'hui, il est au pouvoir, lui aussi,
4 il essuie, maintenant, une autre... des... des rébellions. Il est, aujourd'hui, obligé de gérer
5 des rébellions sur le territoire centrafricain.

6 Je vous disais, tout à l'heure, que pas plus tard que samedi, il y a eu encore des
7 rébellions qui étaient aux portes de Bangui. Et c'est... et on... on rappelle toujours les
8 mêmes villes, c'est Damara, c'est Sibut, c'est Dekoa, Kaga-Bandoro.

9 Bon. Donc, pour que, vraiment, la lumière soit faite sur ces rébellions, sur ces tentatives
10 de coups d'État, Bozizé, il a fait un coup d'État. Maintenant, lui aussi, il est obligé de
11 gérer des tentatives de coup d'État contre lui. On en est là. Et, malheureusement, il y a
12 des victimes, il y a des victimes, des victimes, des victimes.

13 Tout le temps, on tue, on torture, on... on pille... on... on rackette des... des gens, des
14 paisibles citoyens, et il y a des victimes, par rapport à toutes ces... ces... ces interventions
15 militaires.

16 Bon, je ne sais pas ; il faut atteindre quel seuil de nombre de morts pour que la
17 communauté internationale se penche véritablement sur le... le fond du problème de la
18 République centrafricaine ? C'est ça, le problème aujourd'hui. On est confrontés,
19 vraiment, à ces... à cette affaire-là. Parce que le nombre de victimes s'accroît, toujours.
20 On va, demain, entendre parler, encore, de viols de femmes, et cetera, de... de... de
21 tueries, et il y en a eu encore samedi ; on a tué des gendarmes, pillé des banques, et
22 cetera, et cetera.

23 Donc, c'est l'éternel recommencement. C'est l'éternel recommencement. Hélas !

24 Q. Vous venez d'évoquer le fils du président Patassé. Est-ce que vous le connaissez
25 personnellement, son fils ?

26 R. Je n'ai pas évoqué le fils du président Patassé, j'ai parlé... je parlais de Bemba que
27 Patassé considère comme son... son fils.

28 Q. Il semblerait qu'il y ait eu un malentendu, mais en tout état de cause, est-ce que vous

1 connaissez le fils du président Patassé ?

2 R. Vous voulez parler de Jean-Pierre Bemba ? Ou de quel fils il s'agit, je ne sais pas ?

3 Q. Non, je parle du fils biologique du président Patassé.

4 R. Il en a plusieurs. Il en a plusieurs.

5 Je ne sais pas de... duquel vous faites allusion.

6 Q. Est-ce que vous connaissez l'un ou l'autre de ses enfants, du président Patassé ?

7 R. Je... Je les connais tous. Ils sont plusieurs.

8 Q. À quand remonte la dernière fois que vous avez parlé à l'un ou l'autre de ses fils ?

9 R. Il y a pas très longtemps, j'ai parlé avec Sylvain Patassé, il était à... il m'a appelé, il
10 était à Abidjan. C'était au courant de... du mois d'août.

11 Q. De quoi avez-vous parlé ?

12 R. Il m'a parlé de... Il m'a parlé de ses affaires, parce que je crois qu'il doit avoir des...
13 des affaires au Mali ou des choses comme ça. C'était...

14 Q. Vous avez expliqué à la Chambre comment votre famille et vous avez souffert, vous
15 avez été traumatisé des crimes... par les crimes commis contre vous par les troupes de
16 Bozizé. Je fais référence à la transcription 245, page 28, ligne 3 jusqu'à à la
17 page 33 (*phon.*), ligne 8.

18 Monsieur le témoin, n'est-il pas surprenant, alors, que vous, en tant que haut
19 responsable du gouvernement, n'ayez rien évoqué à propos de la souffrance de la
20 population civile de votre pays, des gens qui ont été violés, tués, dont la propriété a été
21 pillée par les troupes du MLC ?

22 R. Comme on dit, Madame, « Charité bien ordonnée commence par soi-même. »

23 Moi, je parle d'abord... je parle d'abord de moi, mais je ne voudrais pas trop
24 m'appesantir sur mon cas. C'est vrai, il y a eu beaucoup de... La crise en République
25 centrafricaine a fait beaucoup de victimes depuis des années... des années. Et c'est vrai
26 que c'est un gros problème. C'est un gros problème. Il y a eu des victimes de toutes
27 sortes, de toutes sortes. Personnellement, j'ai payé un lourd tribut. Donc, je... j'en parle.

28 Moi, j'ai écrit un livre sur ma personne, sur ce que... ce que j'ai vécu moi-même, mais j'ai

1 aussi vu beaucoup de misère et beaucoup de... de souffrance.

2 Lorsque... Un rappel, lorsqu'on m'a pris du PK 12 pour m'emmener au PK 26, en route,

3 j'ai croisé tout un... tout un tas de... de pauvres gens qui... qui... qui... qui fuyaient la

4 guerre, les combats dans Bangui, des vieilles personnes qui... à mobilité réduite, mais

5 qui... qui... qui étaient trimballées sur des vélos, et cetera, et...

6 Bon, je ne peux parler que de ce que je sais. Si j'ai vu des cas de viol, moi je... je vous ai...

7 je vous ai... j'ai évoqué, vendredi, j'ai cité des noms de... de... de... de... j'ai cité le nom

8 d'une... d'une... d'une jeune femme qui a été violée, que par la suite, j'ai eu l'occasion de

9 rencontrer à Paris, qui m'a... qui m'a... qui m'a décrit un peu sa souffrance. Vous pensez

10 bien que je ne pouvais... je ne pouvais pas rester insensible à cela. Mais je ne peux pas

11 aller... je ne peux pas évoquer des cas que je ne connais pas. Je ne peux pas évoquer des

12 cas que je ne connais pas. Je ne dis pas que cela n'ait pas eu lieu.

13 Vous savez, quand des militaires interviennent partout dans le monde, ils commettent

14 des exactions ; même l'armée la plus grande du monde, l'armée américaine, on nous a

15 montré récemment des militaires américains qui... qui... qui faisaient pipi sur des

16 cadavres de Talibans. Donc, quand une armée intervient quelque part, il y a toujours

17 des débordements, il y a des... des exactions qui sont commises.

18 Donc, je ne peux pas exclure ça. Je sais aussi que le président Patassé, devant les

19 difficultés qui étaient les siennes d'assurer l'intégrité du territoire dont il avait la

20 responsabilité première, était obligé de faire avec ce qu'il pouvait.

21 Donc, je... je savais qu'il y avait des... il y avait des milices à sa disposition parce qu'il ne

22 pouvait pas compter sur l'armée nationale.

23 Vous savez, aujourd'hui, la République centrafricaine n'a pas d'armée. Ce pays-là n'a

24 pas d'armée ; elle n'a pas d'armée. C'est pour ça qu'il y a des rébellions tous les 15 jours.

25 Et à l'époque, le président Patassé n'avait pas d'armée, non plus, à sa disposition. S'il a

26 fait appel aux troupes du MLC, c'est précisément à cause de ça, parce que l'importance

27 de la rébellion de Bozizé était telle que sa garde présidentielle, qui a vocation première

28 de... de... d'assurer sa protection ne pouvait pas, toute seule, aller combattre les... les

1 troupes de... les... les... la rébellion de Bozizé.
2 Et à côté, il a... il a laissé s'entretenir des milices, des milices qui mettaient... qui allaient
3 régler les problèmes de... de... de coupeurs de route.
4 Par exemple, Abdoulaye Miskine, c'était un peu ce qu'il faisait, certaines milices, à
5 gauche, à droite faisaient des choses qui n'étaient pas toujours contrôlées.
6 Donc, avec une telle situation, on pouvait avoir affaire à tout, des dérapages peuvent
7 survenir à tout moment.
8 Alors, c'est pour ça que je parle de... je parle des victimes. Bon, moi, je parle de... de la
9 première victime qui est moi-même, mais je sais qu'il y a eu d'autres victimes aussi. Les
10 Centrafricains ont souffert de toutes ces... ces années-là, de toutes ces années et
11 continuent de souffrir puisqu'il y a encore des gens qu'on tue, actuellement.
12 Donc, je ne peux pas rester insensible à cela, mais ma vocation, mon rôle premier aux...
13 aux côtés du président Patassé, c'était de... de gérer sa communication et d'être son
14 porte-parole.
15 Je ne... Je ne m'occupais pas des problèmes de sécurité, même si, vivant dans le pays, je
16 ne pouvais pas ne pas entendre un certain nombre de choses, mais ce n'était pas
17 directement mon rayon. C'est pour ça que je ne peux pas m'étendre là-dessus. Et puis,
18 j'ai été prisonnier, j'ai été éloigné de... éloigné de la capitale au moment où les choses les
19 plus graves se déroulaient, donc, je ne suis pas très en mesure de... d'en parler avec
20 compétence et autorité.
21 Q. Un éclaircissement, Monsieur le témoin.
22 Vous avez entendu parler de Miskine, à la radio, mais pas des crimes commis par le
23 MLC ; c'est bien cela ?
24 R. J'ai entendu parler de Miskine qui partait au Togo. Ça, j'ai écouté la cérémonie qui a
25 eu lieu pour son départ à Lomé. Voilà. Ça, j'en ai entendu parler quand j'étais à
26 Kaga-Bandoro, parce que je crois qu'il est parti pendant que j'étais là-bas, mais dans ma
27 position de... d'otage et de prisonnier, vous pensez bien que je ne puisse pas être en
28 mesure d'être informé de tout ce qui se passait à Bangui, en mon absence.

1 Q. Pouvez-vous nous donner le nom de milices qui étaient à la disposition du président
2 Patassé, à l'époque ?

3 R. On parlait des milices karakos, on parlait des milices balawa, et cetera. C'étaient des
4 dénominations qui étaient assez courantes dans Bangui. C'était de... de notoriété
5 publique.

6 Et puis il y avait aussi la... il y avait aussi une société de sécurité qui était dirigée par son
7 chauffeur, qu'on appelait la... la SPS ou CRPS, ou je ne sais pas quoi... Enfin, un truc de
8 ce genre-là.

9 Q. Monsieur le témoin, seriez-vous d'accord avec moi pour dire que vous vous
10 préoccupez des crimes commis par les rebelles de Bozizé contre les civils du... de la
11 République centrafricaine durant la période qui nous intéresse — 2002-2003 — de la
12 même manière que vous vous préoccupez des crimes commis aujourd'hui, n'est-ce pas ?

13 R. Ah ! Tout à fait.

14 Q. Monsieur le témoin, je vais maintenant aborder mon dernier sujet, et j'espère que
15 nous pourrions achever l'interrogatoire aujourd'hui.

16 Je vais faire de mon mieux pour vous poser des questions courtes et directes, et je vous
17 demanderais de bien vouloir continuer de donner des réponses ciblées, et ainsi, nous
18 réussirons à le faire ensemble.

19 R. Vous me... Vous me torturez beaucoup, chère Madame.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer, si vous le
21 voulez, j'aimerais faire une interruption très courte pour attirer l'attention sur quelque
22 chose.

23 La version éditée de la transcription montre une référence faite au fils du président
24 Patassé — et ça se trouve à la page 66... (*correction de l'interprète*) ligne... page 56,
25 lignes 3 et 4.

26 Dans la version anglaise de la transcription, on peut lire que les troupes du MLC qui
27 ont été mises à la disposition du fils du président Patassé. Alors, il semble y avoir eu
28 une... une erreur que l'on corrigera dans la version éditée.

1 M^{me} KNEUER (interprétation) : Merci, Madame le Président.

2 J'ai cru comprendre que le témoin faisait référence à M. Bemba et l'a appelé « fils de...
3 du président Patassé ». Il ne parlait pas de son fils biologique.

4 Cela dit, je prends en note ce que vous venez de dire.

5 Q. Monsieur le témoin, donc nous en sommes vraiment aux derniers 100 mètres.

6 R. Je voudrais... Excusez-moi, je voudrais que cette... cette question soit... soit bien claire.

7 J'ai bien dit que le président Patassé avait l'habitude d'appeler Jean-Pierre Bemba son
8 fils. Voilà.

9 Donc, quand il parlait des... des troupes MLC qui étaient à Bangui, il disait « les troupes
10 de mon fils ». Donc... Bon, on peut mettre 50 000 guillemets autour de « mon fils ».

11 Donc, il s'agissait, effectivement, pas du fils biologique du président Patassé.

12 Q. Je vous remercie infiniment de cet éclaircissement, Monsieur le témoin.

13 Monsieur le témoin, nous avons entendu que vous avez été le porte-parole du président
14 Patassé, que vous êtes resté son porte-parole après votre libération de votre détention et
15 que Bozizé a pris le pouvoir en... le 15 mars 2003.

16 Ai-je raison de dire que si Patassé et les troupes de Bemba... de M. Bemba avaient réussi
17 à battre les troupes de Bozizé, le président Patassé aurait continué de servir en sa
18 qualité de président de la République centrafricaine ?

19 R. Tout à fait.

20 Q. Il s'ensuit donc que vous ayez continué à être le porte-parole du président Patassé en
21 République centrafricaine ; non ?

22 R. Probablement.

23 Q. Serait-il juste, alors, de dire que vous avez perdu votre poste dans les faits, en tant
24 que porte-parole, parce que Bozizé a pris le pouvoir ?

25 R. Absolument.

26 Q. En tant que porte-parole du président, étiez-vous rémunéré par l'État centrafricain ?

27 R. Tout à fait.

28 Q. Est-ce que vous avez reçu un traitement quelconque, une pension que l'on verse

1 généralement à un retraité de la fonction publique, après la prise de pouvoir par Bozizé,
2 en mars 2003 ?

3 R. Non.

4 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je souhaiterais passer brièvement
5 à huis clos partiel, à titre de précaution, tout simplement.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
7 veuillez passer à huis clos partiel.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 55)*

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (*Passage en audience publique à 13 h 03*)

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes maintenant en audience publique,

25 Mesdames les juges.

26 M^{me} KNEUER (interprétation) :

27 Q. Monsieur le témoin, j'ai une petite question de suivi, mais je pense que... on peut y

28 répondre en audience publique.

1 Vous avez fait référence à un mariage en mai et juin ; de quelle année, s'il vous plaît ?

2 R. De 2012, là.

3 Q. Avez-vous des liens avec la rébellion en République centrafricaine ?

4 R. Vous parlez de quelle rébellion ?

5 Q. Êtes-vous associé avec la rébellion qui a lieu au nord-est de la République
6 centrafricaine ?

7 R. Non, pas du tout.

8 Je suis actuellement les... l'actualité nationale de la République centrafricaine, tout
9 simplement parce que je suis directeur de publication d'un journal sur Internet, et
10 donc... et en même temps directeur de la rédaction. Donc, c'est de ce point de vue-là que
11 je suis ça comme... je suis l'évolution de la République centrafricaine dans son
12 ensemble, mais je n'ai pas de... je n'ai pas de relation avec une rébellion.

13 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je demande à M^{me} le greffier d'afficher le numéro... le
14 document n° 8 sur la liste des documents, CAR-OTP-0069-0148 —0148.

15 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

16 Q. Monsieur le témoin, j'imagine que vous ne connaissez pas ce document, mais en
17 regardant la page de garde, conviendrez-vous avec moi pour dire qu'il s'agit d'un
18 rapport émanant du groupe de crise internationale travaillant pour éviter les conflits
19 dans le monde, rapport qui s'appelait... s'appelle « République centrafricaine, anatomie
20 du... d'un état fantôme. » Et je sais que, lorsque nous nous sommes rencontrés lors de la
21 visite de courtoisie, que vous comprenez un peu l'anglais.

22 Donc, est-ce que vous conviendrez avec moi que c'est bien de cela qu'il s'agit ?

23 R. Tout à fait.

24 Q. Ce rapport est en date du 13 décembre 2007, c'est bien cela ?

25 R. Oui, c'est cela.

26 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je voudrais, s'il vous plaît, que l'on puisse afficher la
27 page 0174.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Pourrions-nous, s'il vous plaît, agrandir la note de pied de page 126 ?

2 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

3 Q. Je vais vous donner lecture de cette note de pied de page — je cite : « Parmi les
4 " parrains par téléphone " des combattants de la résistance dans... au nord-est en plus
5 de l'ex-président Patassé et de son porte-parole, Prosper N'Douba, (tous deux exilés au
6 Togo), on trouve aussi l'ex-ministre de la Défense du régime en fuite, Jean-Jacques
7 Demafouth, qui habite à Paris. D'après des rebelles de CAR qui ont... se sont rendus à
8 Paris en mai et en juin 2007, Demafouth essaie de coordonner les activités des rebelles
9 dans le nord-ouest et dans le nord-est. ». Fin de...

10 Est-ce que vous comprenez bien qu'au vu de cette note de pied de page, vous êtes...
11 vous êtes considéré comme étant un « parrain par téléphone » des combattants de la
12 résistance qui se trouvent au nord-est de la République centrafricaine ?

13 R. Vous savez, les gens disent et écrivent ce qu'ils veulent. Si j'étais... si j'étais un
14 responsable quelconque de cette rébellion, mon nom aurait pu figurer formellement
15 dans l'organigramme de cette rébellion. Or, la rébellion dont on parle, ici, il s'agit de la
16 PRD, et la PRD, c'est... son... son... son responsable principal, c'est Jean-Jacques
17 Demafouth. Donc, ce n'est pas... ce n'est pas exact de dire que, moi, j'en fais partie. Tout
18 ça, tout ça, c'est faux.

19 Q. Vous n'êtes pas affilié à ce groupe qui se trouve au nord-est du... de la République
20 centrafricaine et qui lutte contre le gouvernement Bozizé.

21 R. Pas du tout. Je ne suis pas du tout dans... je ne fais pas partie de cette rébellion. Je
22 vous ai dit que, depuis que je suis à Paris, mes activités sont connues. Je suis directeur
23 de publication et directeur de la rédaction du journal Centrafrique presse, que j'anime
24 sur Internet. C'est tout. Je n'ai pas d'autres activités de ce genre-là.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer, si vous me
26 permettez de poser une question de suivi à ce propos.

27 Le témoin vient de nous dire : « Je vous ai dit que depuis que je suis à Paris, mes
28 activités sont connues. ».

1 Q. Ce rapport, enfin apparemment, en tout cas, est en date de décembre 2007, c'est ce
2 que l'on trouve sur la page de garde, et cela parle, en fait, du temps que vous avez passé
3 au Togo et non pas à Paris. Donc, j'aimerais vous poser la question : lorsque vous étiez
4 au Togo, faisiez-vous partie de ce groupement, de cette rébellion, donc en 2007 ?

5 R. En 2007, je n'étais plus au Togo. Je vous... j'ai... j'ai bien dit que j'étais dans l'avion
6 du président Patassé, le 15 mars 2003. Nous avons atterri à Yaoundé au Cameroun.
7 Nous avons passé un peu moins d'une semaine, et nous avons continué au Togo, c'est
8 vrai. Je suis resté deux mois et demi au Togo. Et je suis revenu à Paris. Donc, en 2007,
9 moi, je n'étais pas au Togo, — je n'étais pas au Togo. Mais de temps en temps, j'allais au
10 Togo, pour des raisons... par exemple, j'étais... le... l'épouse du président Patassé est
11 décédée en 2007, au Togo. Donc, je me suis rendu au Togo à cette occasion, pour les
12 obsèques de l'épouse du président Patassé, mais je n'étais plus un résident au Togo.
13 Moi, je... Depuis... depuis 2000... depuis l'été 2003, je vis à Paris. Voilà.
14 Donc, je... les activités de... de Jean-Jacques Demafouth dont on parle ici, en 2007 et
15 tout ça, moi, je... je suis... j'étais... je suis déjà à Paris. Je ne suis plus au Togo.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

17 Madame Kneuer.

18 M^{me} KNEUER (interprétation) :

19 Q. Savez-vous que par le passé, ces rebelles qui se trouvent au nord-est de la
20 République centrafricaine ont attaqué des postes de police du gouvernement ainsi que
21 des... ainsi que des forces de la police ?

22 R. Ces rebelles de la rébellion de Jean-Jacques Demafouth, dont vous... c'est à cela que
23 vous faites allusion ?

24 Q. Je fais référence au groupe rebelle qui est mentionné dans cette note de... dans cet
25 article ?

26 R. Oui, c'était une rébellion qui avait décidé de... de combattre le président Bozizé.
27 Donc, ils ont... il y avait régulièrement des... des escarmouches, il y avait des combats
28 dans la zone en question contre les... contre les troupes envoyées par Bangui, dont les

1 débordements défrayaient les... la chronique au niveau de la... de la presse et de
2 l'actualité nationales.

3 Q. Savez-vous que vous êtes considéré comme un ennemi du régime Bozizé ?

4 R. Oui, je le sais, parce que Bozizé lui-même, un jour, m'a téléphoné... m'a téléphoné
5 pour dire que ses services de sécurité allaient s'occuper de moi. Donc, je me... Non
6 seulement je me considère comme tel, mais lui aussi me considère comme... comme tel.

7 M^{me} KNEUER (interprétation) : J'aimerais que l'on affiche, s'il vous plaît, le document
8 n° 5 de la liste des documents de l'Accusation : CAR-OTP-0069-0146.

9 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

10 Pourrions-nous, s'il vous plaît, agrandir le texte qui se trouve sous la photo ?

11 Q. Monsieur le témoin, j'aimerais que vous nous donniez lecture de quatre passages. Le
12 premier que l'on trouve à la fin... la dernière phrase du premier paragraphe. « Ce
13 Prosper N'Douba n'est autre ... » et cetera, et cetera ?

14 R. « Ce Prosper N'Douba n'est autre que le directeur de publication du site Internet du
15 journal en ligne Centrafrique-Presse devenu la référence informationnelle sur le
16 Centrafrique et, *ipso facto*, la bête noire du régime de Bozizé et son ennemi public n° 1 ».

17 Q. Pouvez-vous maintenant donner lecture de la dernière phrase du quatrième
18 paragraphe qui commence par : « Sa mutation du ministère de la Communication... » ?

19 R. « Sa mutation du ministère de la Communication qu'il a dirigé un moment à celui de
20 l'agriculture l'a été parce que précisément Bozizé lui reprochait d'être incapable de
21 contrer l'influence anti-bozizéenne de Centrafrique-Presse de Prosper N'Douba. »

22 Q. Maintenant, pouvez-vous donner lecture de la première phrase du sixième
23 paragraphe : « Cela dit, les sources... » ?

24 R. « Cela dit, les sources des révélations qui alimentent régulièrement les articles et
25 éditoriaux de Centrafrique-Presse émanent bien souvent des citoyens centrafricains
26 lambda qui n'en peuvent plus d'être témoins impuissants mais non résignés des actes
27 de l'incurie et de la mauvaise gouvernance chronique du régime actuel qu'ils vomissent
28 en tenant à faire savoir certains scandales que le pouvoir aurait bien évidemment et

1 certainement aimé secrets. »

2 Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous relire cette même phrase, s'il vous plaît, mais
3 peut-être un peu plus lentement.

4 R. Vous voulez parler de la dernière phrase ?

5 Q. Oui, répétez la phrase que vous venez de lire, celle qui commence par « cela dit, les
6 sources des révélations... », mais la lire un peu plus lentement, afin que les interprètes
7 puissent suivre vos propos.

8 R. « Cela dit, les sources des révélations qui alimentent régulièrement les articles et
9 éditoriaux de Centrafrique-Presse émanent bien souvent des citoyens centrafricains
10 lambda qui n'en peuvent plus d'être témoins impuissants mais non résignés des actes
11 de l'incurie et de la mauvaise gouvernement chronique du régime actuel qu'il vomissent
12 en tenant à faire savoir certains scandales... »

13 Non, je reprends : « ... de la mauvaise gouvernance chronique du régime actuel qu'ils
14 vomissent en vérité et auquel appartient Parfait Mbay. C'est la raison de la confiance
15 qu'ils font à la rédaction de Centrafrique-Presse qui les en remercient infiniment et
16 patriotiquement en tenant à faire savoir certains scandales que le pouvoir aurait bien
17 évidemment et certainement aimé tenir secrets ».

18 Q. Pourriez-vous maintenant nous donner lecture du dernier paragraphe de cet article
19 « Ni les menaces de poursuites... » ?

20 R. « Ni les menaces de poursuites judiciaires de Parfait Mbay ni ses actions secrètes et
21 souterraines de cyberattaques ou de cybercriminalité sur et contre Prosper N'Douba et
22 son site Web, menées dont il est parfaitement informé et pour lesquelles il se réserve le
23 droit d'engager contre la... le lâche auteur des poursuites judiciaires appropriées, ne lui
24 feront pas baisser les bras ou abandonner le noble travail de dénonciation des graves
25 crimes de toutes sortes de ce régime contre le peuple centrafricain. Que Parfait Anicet
26 Mbay se le tienne pour dit. »

27 Q. Avant de lever la séance d'aujourd'hui et reprendre... de reprendre demain, j'ai deux
28 questions à vous poser : à la fin de cet article, vu qu'il est écrit « Rédaction C.A.P ». Il

1 semble que cet article ait été écrit donc par la rédaction C.A.P, et ça semble être le
2 Centrafrique-Presse ; Donc, il s'agit quand même de l'organisme dont vous êtes le
3 directeur, n'est-ce pas ?

4 R. Tout à fait.

5 Q. Cet article est en date de... du 12 octobre 2011, n'est-ce pas ? Je vais demander à
6 M^{me} le greffier de faire remonter le texte afin que l'on voie la date.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 « 12 octobre 2011 » ; c'est bien cela ?

9 R. 2011, oui.

10 Q. Ma dernière question de la journée sera la suivante : s'agit-il d'une description
11 équitable de votre... de la relation que vous entretenez avec le régime Bozizé ?

12 R. Vous savez, il ne se passe pas de jour où des échos me parviennent : même en conseil
13 des ministres de Bozizé, quand le gouvernement se réunit, on parle de Prosper N'Douba
14 et de Centrafrique-Presse. Je reçois également des menaces de mort et de poursuites
15 judiciaires de la part de certains dignitaires du régime de Bozizé.

16 C'est ainsi que la rédaction de mon journal a été informée, une fois, que la
17 préoccupation de l'heure *(phon.)*... du... des ministres, enfin, tout au moins de certains
18 et de... et de Bozizé, puisque bon, comme le journal épingle assez souvent un certain
19 nombre de ministres, leur préoccupation est de savoir qui informe Prosper N'Douba.
20 Bon, parce que pour désigner Centrafrique-Presse et ils parlent directement de son...
21 son responsable, c'est-à-dire moi. Donc, c'est... c'est pour... c'est par rapport à ça que...
22 parce que Centrafrique-Presse révèle certains scandales ou certaines affaires qui... qui
23 gênent énormément le gouvernement de Bozizé et auxquels ils n'ont jamais opposé le
24 moindre démenti. Les révélations de Centrafrique-Presse, ils savent que Centrafrique-
25 Presse écrit des... des choses qui sont généralement exactes, vérifiées. Donc, ils finissent
26 par avoir peur de leur ombre à Bangui et par se poser la question de savoir qui informe
27 la rédaction de Centrafrique-Presse.

28 C'est pour ça que la rédaction a écrit cet article pour répondre un peu à ces ministres du

1 gouvernement de Bozizé qui n'arrêtent pas de se poser la question de savoir : qui
2 informe la rédaction de Centrafrique-Presse ? En raccourci, Prosper N'Douba. Voilà.
3 Donc, tout ça, pour vous dire que les relations... enfin, moi, je n'entretiens pas de
4 relation avec eux. C'est eux qui... ou, tout au moins, c'est à travers les articles de mon
5 journal qu'ils se font une idée de... de ce que je pense d'eux. Je n'entretiens pas de
6 relation particulière, je n'ai aucune raison de... d'entretenir des relations avec eux mais
7 ils me craignent parce qu'ils disent que beaucoup de... beaucoup d'informations vraies
8 parviennent à la rédaction de mon journal, et quand mon journal en fait état, ils sont
9 très embarrassés, ils sont très embarrassés ; et donc, ils aimeraient bien savoir qui
10 m'informe, comme ça, ils peuvent mettre la main... si les personnes sont à Bangui, vous
11 comprendrez que c'est pour eux, c'est très facile de... d'aller chercher à mettre la main
12 sur ces personnes-là, mais comme, moi, je suis à Paris et que mon journal est sur
13 Internet, ce n'est pas en version papier, ils ne peuvent pas aller... et faire une descente et
14 puis saisir les numéros du journal puisque c'est sur Internet, c'est sur la toile
15 internationale.
16 Voilà à peu près ce que je peux répondre à votre question, mais tout ça montre bien que
17 mes relations ne sont pas bonnes avec... avec le régime de Bozizé, c'est clair. S'ils
18 profèrent des menaces contre moi, ce n'est pas pour rien.
19 Et, entre parenthèses, les... certains de mes geôliers de 2002, il m'a été rapporté qu'ils
20 regrettent de ne m'avoir pas exécuté, ceux qui m'ont détenu à Kaga-Bandoro, entre
21 autres, ils disent qu'ils regrettent de m'avoir laissé en vie parce que, aujourd'hui, je
22 continue de combattre le président Bozizé.
23 Voilà.
24 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, le témoin... nous avons essayé de
25 faire de notre mieux pour terminer ce jour, mais j'aurais besoin d'encore 30 minutes,
26 demain, malheureusement.
27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Pas de problème, Madame
28 Kneuer.

- 1 Monsieur le témoin, nous allons maintenant lever la séance pour la journée. Nous vous
2 remercions chaleureusement d'être... d'avoir tenu 4 heures d'interrogatoire.
3 Nous remercions l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
4 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
5 Je remercie chaleureusement nos interprètes, nos sténotypistes et toutes les équipes qui
6 nous aident.
7 Je vais demander maintenant au... à l'huissier d'escorter le témoin hors du prétoire.
8 Nous allons maintenant lever la séance et nous reprendrons demain matin à 9 h.
9 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*
10 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.
11 *(L'audience est levée à 13 h 30)*